

Dessin d'Edmond-J. Massicotte
(Droit réservé)

La Survivance

Vol. X — No 40
ABONNEMENT ANNUEL
Canada: $2 — Etats-Unis: $2.50 — Europe: $3

HEBDOMADAIRE
"La Voix des Canadiens-français de l'Alberta"
MERCREDI, LE 13 JUILLET 1938

REDACTION ET ADMINISTRATION
10010-109ème rue, tél: 24702
EDMONTON, ALBERTA, CANADA

Les Conservateurs ont élu un Chef

1938	JUILLET					1938
Dim	Lun	Mar	Mer	Jeu	Ven	Sam
					1	2
3	4	5	6	7	8	9
10	11	12	13	14	15	16
17	18	19	20	21	22	23
24/31	25	26	27	28	29	30

LES VERITES DE LA SEMAINE

Son Excellence Mgr Ubald Langlois, est arrivé de l'Est ce matin, accompagné de son oncle Mgr Langlois, du R. P. Azarie Ménard et de M. l'abbé Landry curé de Bourget. Son Excellence repartira cette après-midi à quatre heures pour Grouard où aura lieu demain les cérémonies de l'intronisation du nouveau vicaire apostolique. La Survivance publiera la semaine prochaine un rapport aussi complet que possible de son envoyé spécial à Grouard.

Le siège sénatorial de la minorité franco-albertaine est pratiquement vacant depuis 4 années. Les franco-albertains attendent la nomination de leur sénateur depuis 60 semaines, et leur sénateur n'est pas encore nommé. Pour la 24è publication.

Une grande convention de conservateurs vient d'avoir lieu à Ottawa. Certains chefs conservateurs ont fait des mamours aux délégués canadiens français du Québec. Quant au chef élu, M. Manion, il a fait un petit discours en français qui semble avoir enthousiasmé les délégués canadiens français.

Le député Héon, conservateur du comté d'Argenteuil, ne s'est pas gêné du tout pendant la convention conservatrice de faire valoir les intérêts des canadiens français. M. Bullock, député de Westmount a lui-même fait un chaleureux appel à l'entente et à l'unité entre canadiens de langue française et canadiens de langue anglaise.

M. Charles Gauthier note cependant dans "Le Droit" d'Ottawa, qu'aucun délégué n'a jugé qu'il était nécessaire d'éclairer les canadiens français sur les qualités et les vertus des Anglo-Canadiens, sauf M. R. B. Bennett.

Qu'est-ce qu'à dit M. R. B. Bennett? Il a rappelé aux délégués de la province de Québec que la majorité avait encore des droits en ce pays. M. Bennett a toujours été hanté de cette idée. Le brave homme gardera peut-être la même idée jusqu'à sa mort. Et alors il reposera en paix. R.I.P.

En attendant le jour où toute la presse fera l'éloge du grand chef conservateur qui s'est acharné contre l'école séparée et confessionnelle en Alberta, lors de no-

(Suite à la page 3)

POUR LA REPRESENTATION AU SENAT DE LA MINORITE FRANCO-ALBERTAINE

La vacance sénatoriale en Alberta et la nomination attendue en décembre, 1937

La diplomatie politique est naturellement quelque chose d'assez subtil, et les troubles politiques que nous traversons de ce temps ne sont pas fait pour la rendre plus facile. Nous l'avons dit dans un précédent article, le siège sénatorial représentant les Canadiens-Français de l'Alberta n'a pas été occupé depuis maintenant quatre ans. Aux premières représentations que l'on fit en faveur du principe canadien-français on nous répondit que la vacance ne serait certainement pas remplie avant la mort du sénateur Burns—il y avait dans le temps plus de deux ans que M. Burns n'avait pas occupé son siège. Nous avons accepté la réponse avec beaucoup de bonne grâce, attendant patiemment que le champ fut libre pour faire de nouvelles représentations. Après la mort du sénateur Burns en avril 1937, nous recommencions de nouveau nos revendications auprès des autorités à Ottawa. Le travail fut intense de part et d'autre, particulièrement lorsqu'on fit courir les bruits que Monsieur Bowlen aurait eu la promesse de la nomination à la convention libérale provinciale de Calgary.

On écrivit de nouveau à tous les députés canadiens-français du Fédéral, leur demandant d'appuyer notre demande; nous faisions marcher toute l'influence canadienne-française possible, afin de faire comprendre à Ottawa que si l'on jetait pardessus bord le principe canadien-français il en résulterait des conséquences sérieuses.

Confiant d'avoir bien fait le travail que nous avions fait, nous attendions décembre 1937, ou l'on devait remplir les vacances sénatoriales pour la session de 1938. Décembre passa, et comme chacun le sait, les quatre sénateurs canadiens-français qui devaient être nommés, deux pour Québec, un pour l'Alberta, un pour le Manitoba, attendent encore leur nomination. Qu'est-il arrivé; en ce qui concerne l'Alberta ce n'est certainement pas parce que nous sommes divisés, nous réclamons un Franco-Albertain. Il doit y avoir une corde au violon qui ne marche pas, et ce n'est certainement pas la nôtre.

EPHEMERIDES

En Alberta

IL Y A 32 ANS

Le Courrier de l'Ouest installe ses bureaux et ateliers dans un nouveau local situé sur la deuxième rue en face de la patinoire Thistle.

* * *

M. Arthur Gervais, fromagier de Morinville a remporté le premier prix au cours de la première exposition provinciale tenue à Edmonton.

* * *

A Ranfurley, M. Courtemanche, entrepreneur, est à construire un gros magasin, pour une nouvelle maison d'affaires, MM. Labelle et Frères qui sont de nouveaux arrivés venant de l'Ontario.

IL Y A 25 ANS

Nous apprenons la mort de l'un des plus anciens habitants de Beaumont, M. Charles Morneau décédé à l'âge de 60 ans et 7 mois.

* * *

L'Honorable E. Lessard part cette semaine pour aller prendre part à la campagne électorale de l'Honorable A. G. MacKay, dans le comté d'Athabasca.

* * *

MM. D'Aubigny, Lemarchand et Milton Martin sont revenus d'un voyage à Hudson Hope. Ils ont mis à profit leur séjour dans la région de la Rivière la Paix, pour aller visiter les gorges de la Rivière la Paix qui s'étendent sur 20 milles de long, et offrent l'un des plus impressionnants spectacles du monde.

IL Y A 8 ANS

Nous aurons le plaisir de compter parmi nous dimanche, un groupe de concitoyens de langue française, voyageants sous l'égide de l'Université de Montréal. Ils seront au nombre de 75.

* * *

Le grand événement de la semaine fut la visite de l'Honorable Ernest Lapointe, ministre de la Justice au Parlement d'Ottawa.

* * *

M. C. E. Gariépy, avocat d'Edmonton adressera samedi soir la parole à Castor. Il lance une invitation spéciale à la population de langue française. Il parlera de l'administration libérale.

Billet

Entre nous autres

Il y avait, une fois, un habitant. L'habitant avait un vache, et la vache était en train de mourir de la colique. L'habitant était allé chercher le vétérinaire du village. Mais, le vétérinaire ne parlait pas français. De l'autre côté, ni l'habitant, ni la vache ne parlaient anglais. Ils étaient bien chacun dans leur droit. Mais ils ne pouvaient se comprendre, et, pendant ce temps-là, la vache s'en allait de la colique. Le maire du village, qui était un homme sage, déclara qu'il n'y avait qu'une seule solution, c'était que l'habitant envoyât son garçon au collège pour étudier les remèdes à la colique. C'était plein de bon sens. Mais la vache mourut avant que le petit gars eut fini ses études.

C'est là une parabole, comme dit mon curé. L'habitant, c'est nous autres. La vache, sauf votre respect, c'est notre chemin de fer, le C.N.R. Il est bien malade. Il a la colique, depuis que les Canayens, qui ne peuvent se faire comprendre en français, à la gare de St-Paul, continuent d'acheter leurs billets au guichet du C.P.R. Ça ne passe pas, c'est le cas de le dire. Les Canayens, qui ne sont pas des fous, se disent que ça ne coûte pas plus cher de voyager par un chemin que par l'autre, et, de plus, au retour, ils font de la réclame au Pacifique en disant que le parcours est plus intéressant que par le C.N.R.

Le maire, c'est le grand manitou de la compagnie. Il a reconnu que sa vache était malade. Puisque tout le mal vient de ce que les agents de gare ne savent pas le français, langue officielle au Canada, langue parlée par plus de 45 000 habitants dans la province de l'Alberta, il n'y a qu'un remède: trouver des agents bilingues. Il y en a bien à Québec, mais, il parait qu'il y a des règlements et un tas d'histoires qui font qu'il est impossible de les transporter ici. Il n'y a qu'une solution, c'est que l'habitant envoye son petit gars au collège pour apprendre le métier de chef de gare. Il nous offre même d'ouvrir les rangs pour une douzaine de nos petits gars. C'est très bien, et nous remercions monsieur le maire pour nos descendants. Dans 15 ou 20 ans, si nos vaches ont encore la colique, nos petits gars pourront les soigner. Mais, en attendant, monsieur le maire, nos vaches et la vôtre aussi ont toujours la colique, et si vous ne vous dépêchez pas plus que cela, elles vont crever.

Il parait donc que les règlements sont faits pas mal curieusement, puisque nous ne pouvons pas avoir un serviteur qui nous comprenne dans notre propre langue. Je me demande, M. le maire, s'il s'adonnait que le chef de gare de Toronto ne sut que le français et pas un mot d'anglais, si les règlements tiendraient aussi fort et aussi longtemps. Allons, monsieur le maire, s'il faut changer les règlements, changeons-les. Nous apprécions votre geste, mais ce n'est pas assez. Il nous faut du français tout de suite, nous y avons droit, c'est rien que le gros bon sens, n'est-ce pas, monsieur le maire? Nous espérons que vous le comprendrez avant qu'il ne soit trop tard.

PAMPHILE

Le Dr Manion élu au deuxième tour de scrutin

(par Emile Benoist, du "Devoir")

OTTAWA — Le parti conservateur s'est donné un nouveau nom en même temps qu'un nouveau chef.

Depuis le temps, avant la Confédération de 1867, où s'était opéré le rapprochement du libéral George Brown et du conservateur John-A. Macdonald, le parti était national-libéral-conservateur.

Voici qu'on laisse tomber la désignation "libérale", jugée inutile, surérogatoire. Le parti devient simplement national-conservateur. La convention qui vient de se terminer a dûment entériné le changement. Pour quelle raison un parti qui tient à si notoirement afficher des sympathies impériales veut-il continuer d'afficher l'étiquette nationale? Insondable mystère d'un conservatisme qui conserve d'une part et qui d'autre part laisse aller.

Comment les gens ont voté

Un chef s'en est allé, M. R.-B. Bennett; un autre l'a remplacé, le Dr R.-J. Manion. Cet autre changement s'est opéré après des assises comme de raison nationales, qui avaient duré trois journées entières.

Le Dr Manion a été élu au deuxième tour de scrutin, contre quatre adversaires, dont l'un, M. M.-A. MacPherson, de Régina, ancien procureur général dans le cabinet saskaton de l'orangiste Anderson, s'était avéré redoutable pendant les dernières heures de la lutte. Les trois autres adversaires n'ont même, à aucun moment, fait bonne fi-

(Suite à la 8e page)

A LA CONVENTION CONSERVATRICE D'OTTAWA



En haut à gauche: l'hon. R. J. M. Manion de Fort William, le nouveau chef du parti conservateur. En bas à gauche: MM. Denton Massey et Joseph Hearris de Toronto. En bas à droite: M. G. Howard Ferguson. En haut à droite: M. et Mme Earl Lawson de Toronto.

IL FAIT RESIGNER UN MINISTRE

QUEBEC — M. François J. Leduc a cessé d'être ministre de la Voirie. Dans une déclaration faite aux journalistes hier soir, M. Duplessis a déclaré:

"M. Leduc ne fait plus partie du cabinet. Je lui ai demandé il y a quelque temps de démissionner. Il m'a demandé quarante-huit heures. Au bout de sept jours, comme sa décision 'était pas prise, après trois fois le délai demandé, j'ai considéré de mon devoir de le remplacer immédiatement. C'est ce que j'ai fait avec l'assentiment du cabinet.

"J' ai en même temps fait expulser et restituer M. Jean-Louis Dussault.

"Conformément au programme que j'ai énoncé avant et au cours des élections de 1936 et que j'ai toujours appliqué, je n'ai pas enduré et je n'endurerai aucun abus, que ce soit par des bleus, par des rouges ou par des membres de l'Union Nationale. C'est une ureuve de plus que l'Union Nationale respecte ses engagements et que le chef de l'Union Nationale a l'énergie voulue pour faire son devoir, même si son accomplissement peut blesser certaines amitiés."

LE CARD. VILLENEUVE A ROME

La "Semaine Religieuse de Québec" publie la communication suivante de l'Archevêché.

Voyage de Son Eminence à Rome

Ainsi qu'Il l'a annoncé déjà au cours des séances publiques du Congrès, Son Eminence le Cardinal Archevêque partira bientôt pour Rome, afin de rendre compte de sa Mission à Sa Sainteté le Pape Pie XI, qui a daigné le faire Son Légat A LATERE au Premier Congrès Eucharistique National du Canada.

Diverses obligations de son ministère, et en particulier la consécration épiscopale de ses deux nouveaux Suffragants, Leurs Excellences Nosseigneurs N.-A. LaBrie, Vicaire Apostolique du Golfe Saint-Laurent, et Albini Lafortune, Evêque de Nicolet, ont empêché Son Eminence de reprendre le chemin de Rome, en compagnie des Membres de la Mission Pontificale, aussitôt après le Congrès, comme la chose était d'abord prévue conformément au protocole.

Mais nous sommes en mesure d'annoncer que Son Eminence s'embarquera à New-York, le samedi, 6 août prochain, à bord du vapeur "Conte di Savoia" de la Compagnie de navigation ITALIA. L'Illustrissime et Révérendissime Monseigneur Marco Martini s'embarquera aussi avec Son Eminence, et à Naples les autres Membres de la Mission Pontificale rejoindront l'Eminentissime Cardinal Légat pour rentrer avec lui à Rome et se présenter au pied du trône de Sa Sainteté le Pape Pie XI.

Son Eminence sera de retour vers la mi-septembre.

MEMBRE A VIE DE LA I. A. of A.

Son Excellence Mgr G. Breynat, O.M.I., vicaire apostolique du MacKenzie, vient d'être nommé membre à vie de la 'Indian Association of America.' Cette importante Association a voulu ainsi reconnaître les immenses services que Mgr Breynat a rendu à la race indienne. Depuis près de cinquante ans en effet que le vicaire apostolique du MacKenzie, se fait le champion des revendications des droits des Indiens. Il y a à peine quelques semaines, le Toronto Star Weekly publiait sous la plume de l'Evêque du vent, un sensationnel article dans lequel étaient exposées les misères des races indiennes, misères dues en bonne partie au manque d'une protection qui leur avait été promise au nom de la Couronne en de nombreux traités. Toute la presse canadienne, tant de langue française que de langue anglaise, a fait depuis longtemps un écho remarquable aux légitimes revendications que le doyen des évêques missionnaires à faites pour la protection des races indiennes. S'il est un personnage qui connait la situation des Indiennes. S'il est un personnage protection qui leur avaient été promises par les traités passés avec eux, c'est bien S. Ex. Mgr Breynat. Il vit au milieu des Indiens depuis 46 ans, et il a lui-même fait partie de la Commission Royale chargée de négocier les traités avec les races indiennes du fleuve MacKenzie. C'est pourquoi, il peut affirmer avec autorité et "sous la loi du serment" comme il le déclare dans certains de ses mémoires qu'on avait au moins en vertu des traités de la Couronne, promis aux Indiens les moyens de faire leur vie normale de chasse et de pêche, et de les protéger contre l'envahissement de trappeurs blancs, dont quelques-uns n'ont aucun scrupule.

"The Indian Association of America" est une organisation composée de chefs des diverses races indiennes, et de personnages importants qui ont su montrer à ces races natives un intérêt appréciable. L'Association compte des membres sur tout le continent américain, et a pour but "d'aider l'Indien à s'aider lui-même." Le certificat de membre qu'a reçu Son

(Suite à la page 8)

LA VERSION FRANÇAISE FUT OUBLIEE

ET LA REUNION ANNULEE

OTTAWA — La difficulté des délégués de langue française de la province de Québec à comprendre un projet de constitution en anglais a amené l'annulation d'une assemblée générale des jeunes conservateurs qui devait avoir lieu pour permettre de discuter de l'organisation nationale.

Cette constitution, élaborée par un comité de cinq délégués choisis à un caucus des jeunes conservateurs, a été présenté par Jack Graham, de Toronto, directeur du comité.

A la suite d'une décision d'appeler la nouvelle organisation "les jeunes conservateurs nationaux du Canada, les délégués de langue française se déclarèrent dans l'impossibilité de suivre la discussion sur les diverses clause de la constitution."

On ajourna l'assemblée, qui reprendra lorsqu'on aura traduit en français des exemplaires de la constitution et des résolutions qu'un comité devra présenter.

TRIBUNE LIBRE

Nous n'acceptons que des lettres signées, ne portant aucune attaque individuelle. Le signataire est le seul responsable de ses avancés.

AU PAS — LE PAS

M. le Rédacteur,

J'ai lu, ces jours derniers, avec infiniment de plaisir le dernier écho que vous recueillez dans votre Tribune Libre au sujet de ce malheureux PAS ou LE PAS, comme vous voudrez.

Entre parenthèses, il a trouvé un batége de nom de baptême!

Au moins, du fond de la forêt albertaine si dédaignée par certains, quelqu'un a posé une question intelligente à une autorité compétente.

Votre correspondant, qui signe "Un Curieux" est mieux au fait qu'il ne veut le laisser paraitre et sait fort bien à quoi s'en tenir sur cette question. Mais loin d'imiter ceux qui décident toujours de tout ex cathedra —et que le vieux Larousse se plait à dénommer des demi-savants,, dans ses feuillets rouges—il s'est adressé à un homme du métier.

La réponse qu'il en obtient devrait trancher la question. Mais elle n'est pas catégorique. M. Clément répond qu'il croit qu'on devrait dire AU PAS au lieu DE LE PAS.

Pourquoi n'affirme-t-il pas? Pourquoi n'opine-t-il pas carrément pour l'une ou l'autre manière de s'exprimer?

Je vois à cette indécision une seule cause. C'est qu'il pense qu'il peut y avoir une raison quelconque pour qu'on ait—parmi des personnes dont la culture est incontestable,—adopté cette manière anti-grammaticale de parler.

On m'a posé de divers côtés différentes questions qui ne tendent rien moins qu'à me mettre en contradiction avec moi-même. Pour couper court à tout cela, je me borne à dire qu'il ne m'est jamais venu à l'idée de dire A LE MANS, parce que, en France, l'habitude, consacrée par les savants grands et petits m'oblige à dire AU MANS; et que je dis A LE Pas, parce que j'ai trouvé cette façon de s'exprimer sur les lèvres de gens que je ne tiens pas pour des imbéciles, et que je crois plus rationnel de les imiter.

On me ressasse qu'en France on fait ceci ou cela. Eh! bien, qu'est-ce que cela peut nous faire? N'a-t-on pas changer le sens de bien des mots français au Canada. . . Voyez réaliser, anticiper, ambitionner, surtout échapper et introduire, etc., etc.

Si on faisait ici tout ce qui se fait en France, nous aurions un Juif comme Premier Ministre, on se battrait demain avec la moitié de l'Europe.

Il est bien vrai, pourtant, que sous ce rapport surtout, nous ne voulons rien faire comme là-bas, la France et l'Angleterre peuvent bien se faire étripper, *cela ne nous concerne pas* du tout. Nous aurons assez de quoi faire quand notre tour viendra de nous faire étripper nous-mêmes et de faire face, seuls dans notre lointaine et splendide solitude, à deux ou trois nations qui nous convoitent nos si nombbreux arpents de neige— à deux ou trois fauves qui nous couvent du regard, sans même prendre la peine de dissimuler leur convoitise.

Mais comme de ce pas "j'ai été loin du Pas" ainsi que dirait certain démolisseur de mon humble personnalité!

Je vous salue,

Enilda, ce 6 juillet 1938.

Ph. MONTAIG

ELOGES DES C.-FRANÇAIS

OTTAWA — L'hon. C.-H. Cahan, ancien secrétaire d'Etat dans le cabinet Bennett, a rendu, au cours du congrès national du parti conservateur, un hommage aux Canadiens français.

"Il s'est produit, dit-il, certains incidents regrettables. Il est inutile de chercher à créer des dissensions au sein du parti conservateur. Il faut l'union de toutes les races et de toutes les *religions*.

"Je connais le caractère et la bonne volonté qui anime les Canadiens français au milieu desquels je vis depuis un quart de siècle. Je sais que ce sont de vrais Canadiens à quelque parti politique qu'ils appartiennent et je vous demande de leur exprimer comme moi votre bonne volonté.

"Je crois que le Canada ne peut *prospérer qu'en observant* les traditions du parti conservateur.

Après avoir rappelé qu'il avait connu tous les chefs du parti conservateur et du parti libéral depuis 50 ou 60 ans, l'ancien secrétaire d'Etat termina en s'écriant: "J'ai foi dans l'unité canadienne."

Lorsque l'hon. M. Cahan retourna parmi les délégués de Québec, ceux-ci se levèrent et lui firent une ovation enthousiaste. Quelqu'un entonna: "Il a gagné ses épaulettes", que tous reprisent en choeur. On chanta ensuite: "For he's a jolly good fellow."

L'hon. M. Cahan était visiblement ému de cette manifestation spontanée.

Corrigeons-nous

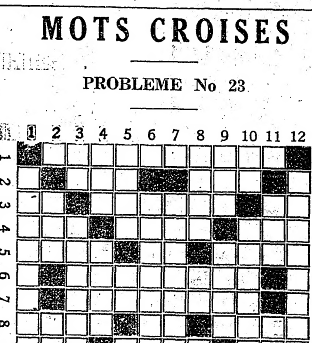
BOITE POSTALE

En français, "boîte postale" pourrait, à la rigueur, se dire de la boîte fixée sur la devanture d'un bureau de poste et dans laquelle on jette les lettres qu'on désire expédier, ou de la boîte sur la devanture d'une maison et dans laquelle on jette les lettres qui nous sont destinées, bien que cette boîte porte généralement le nom de "boîte aux lettres"; mais il est incorrect d'employer le terme "boîte postale" pour désigner le tiroir ou la case où les employés des postes déposent notre courrier dans un bureau de poste. Ce terme, si souvent usité chez nous, est une mauvaise traduction de "post-office box", ou "P. O. Box". Il faut dire "case postale". Ainsi, si vous écrivez à l'Université Laval, vous pouvez adresser votre lettre à: "Case postale X, Québec". Vous pourriez aussi employer le terme: "Casier postal", mais dans ce cas, il faudra mettre une virgule entre le mot "postal" et le numéro, car ce n'est pas le casier qui porte le numéro, mais bien une des cases du casier.

La Société du Parler français au Canada, Université Laval, Qué.

MOTS CROISES

PROBLEME No 23



HORIZONTALES

1—Voitures qui fait le service des dépêches et qui prend quelques voyageurs. 2—Forme du verbe tuer — Général améraicain, commandant en chef des armées du Sud pendant la guerre de sécession. 3—Métal précieux — Ville d'Arabie — Adjectif possessif. 4—Lettres de néant — Genre de mamifères ruminants, à tête garnie de prolongement osseux — Fer large et pointu, partie de la charrue. 5—Vers la fin de la journée — Lettres de péage — Dieu des vents. 6—Qui dépose de l'argent dans une caisse. 7—Mouvement d'un corps, sortant d'un fluide dans lequel il était plongé. 8—Théâtre d'ordre inférieur — Pronom personnel — Une des collines de Jérusalem, souvent prise comme synonyme de Jérusalem. 9—Mot anglais signifiant notre — Pronom démonstratif — Sorte de petite pomme rouge et blanche. 10—Forme du verbe rire — Tendrement aimé — Pronom de la 3e personne. 11—Pronom d'une populaire actrice du cinéma américain — Forme du verbe tuer. 12—Art d'imprimer des livres.

VERTICALES

1—En allant à l'opposé l'un de l'autre. 2—Roue à gorge d'une poulie, dans laquelle passe le cordage — Particule affirmative. 3—Lettres de athée — Chaleur extrême — Deux mille, en chiffres romains. 4—Lettres de luge — Moitié d'un tout — Avant d'un vaisseau. 5—Qui n'est ni ecclésiastique — Lettres de peu — D'un prix élevé. 6—Personnage condamnée à la déportation. 7—Celui qui dresse. 8—Roi de Suède vers 932 — Forme du verbe avoir — Lettres de Xanthippe. 9—Lettres de she — Ville de la Turquie d'Europe — Suffixe. 10—Pronom personnel — Lettres de sonita — Forme du verbe avoir. 11—Mou — Femme de Saturne. 12—De la Macédoine.

La maman de Luce:

—"Qu'est-ce que tu aimerais mieux que maman t'achète, un petit frère ou une petite soeur?

Luce. — "J'aimerais mieux un radio, si c'est le même prix!

Solution du problème no 22

	A	F	F	I	C	H	A	B	L	E	
C		P	O	T			M	O	I		C
A	C		M	E	N	T	O	N		T	A
M	O	B		M	E	S	S		A	I	R
B	R	A	S		G	A		O	G	R	E
R		N	A	V	A	R	R	I	N		S
I		A	R	C	T	I	Q	U	E		S
E	L	L	A		E	S		D	A	D	A
N	U	E		F	U	M	E		U	E	N
N	I		B	A	R	E	M	E		A	T
E		A	A	R		I	R	E			E
	A	B	I	E	T	I	N	E	E	S	

HISTOIRE DE CUT KNIFE

ESQUISSE HISTORIQUE

(Anse-au-Couteau)

Cut Knife

(suite)

Ce prêtre résident auquel tenaient tant les colons, parce qu'il leur avait été promis par le Père Vachon, s'installa sur un homestead (sud-est-2-44-22) avec cette ferme, comme quartiers généraux, le Père Poulenard parcourut le territoire de cette mission, s'étendant de Battleford à Wainwright, Alta. et de Delmas à Biggar, à pied et à cheval en toute saison, apportant à tout son monde les consolations de son saint ministère. Souvent la sainte messe du dimanche était dite où le Père se trouvait de passage dans ses pérégrinations. La première messe dans la mission fut dite le 16 sept. 1905 à la résidence de M. Jules Bêtudry. C'était alors la seule bâtisse en bois dans tout le territoire et elle était faite en pièces équarries enduites de boue sèche. C'était à la verité l'étable de Bethléem. Mais de même qu'en ce lieu-là, le Divin Sauveur venait au monde pour les pauvres, les humbles travailleurs, les déshérités de la vie, de même dans la bâtisse en "logs" Notre Seigneur daignait descendre pour l'encouragement et la consolation de ces pauvres colons. Le Père Poulenard eut la satisfaction de voir s'élever la maison-chapelle sur son homestead avant son départ en 1910. Mais ce dernier n'eut personne pour le remplacer et la paroisse tomba à l'état de mission pour environ une dizaine d'années.

Etait-ce dû au petit nombre de familles ou encore au manque de prêtres? Mais ce fait amena une mentalité néfaste chez certains catholiques laquelle subsiste encore aujourd'hui. L'obligation d'entendre la sainte messe qu'une fois le mois pendant un grand nombre d'années causera une indifférence coupable, une insouciance scandaleuse lorsque le prêtre sera de nouveau résident. On se croira encore sous le régime de la mission, satisfaisant au précepte de l'Eglise pourvu qu'on assiste à la messe le dimanche, une fois par mois.

Jusqu'en 1916, les RR. PP. Schweers, Collins, Vachon, Lacombe, Van del Dale, Gabillon, Simonin, O.M.I. tour à tour desservirent la mission, venant de Delmas, de Battleford ou Scott, une fois le mois.

Le 15 novembre 1916, sur les instances des catholiques de la mission auprès des autorités diosésaines, le R. P. E. Pascal, O.M.I., frère de Monseigneur Pascal, fut nommé desservant de Carruthers et de Cut Knife avec résidence en ce dernier lieu pendant deux semaines par mois. Immédiatement une petite résidence fut bâtie à côté de l'église pour le missionnaire-curé, laquelle sert aujourd'hui de sacristie attachée à l'église actuelle. Il était nécessaire, pour le prêtre, cependant, d'aller prendre ses repas chez Monsieur Louis Dion voisin de l'église. Le Père Pascal resta en charge de la semi-paroisse jusqu'en 1925. Ce bon Père, grandement estimé de ses ouailles, comme des *non*-catholiques avait beaucoup travaillé pour que le prêtre fut de résidence permanente à Cut Knife, de même que pour le futur couvent et l'hôpital. Malheureusement, pour nous, au retour d'un voyage en France en 1924 ses supérieurs décidèrent de l'envoyer dans un autre champ d'apostolat.

Le Père Pascal bâtit le presbytère actuel avec l'autorisation suivante, reçue le 25 avril, 1921:

Viscount, Sask.

Rev. E. Pascal, O.M.I.

North Battleford.

En réponse à votre lettre du 14 avril, vous êtes autorisé à bâtir à Cut Knife un presbytère de 20 x 28 à 60 pieds de l'église, suivant vos moyens.

Au nom du Vic. cap.

Rév. P. Nicolet,

secrétaire.

C'est le 11 novembre, 1921, jour de l'armistice que l'on enleva la première pelletée de terre. Etaient présents: Le Père Pascal, R. J. Dion, Patrick Murphy, J. J. McKeowen, Johnny Kronebusch, Joseph Desroches, Charles Loranger, J.-O. Forest. Avant l'hiver les fondations en ciment furent faites et le printemps suivant, la bâtisse fut terminée sous la direction de J. Desroches, sans un sou de dettes. Monsieur R. J. Dion, secrétaire-trésorier des marguillers avait fait beaucoup de démarches pour obtenir le presbytère; notre projet et celui de plusieurs catholiques était enfin réalisé. Il serait plus facile maintenant d'avoir un curé résident pour de bon.

Le presbytère de Notre-Dame-du-Perpétuel-Secours n'est pas grand, mais il est très convenable pour le prêtre. A la gloire et à l'honneur des curés et des paroissiens de Cut Knife, les édifices religieux, églises et presbytère, ont été construits selon leurs moyens. Lorsque les mauvaises années sont arrivées, ils n'eurent pas à compter sur la charité publique des gens de l'Est pour payer les intérêts d'une dette énorme faite d'une façon inconsidérée on imprévoyante; à Cut Knife on n'a pas grand'chose mais il n'y a pas de dettes.

Le 22 février 1925, le Père Léandre Pilon, O.M.I., prenait possession de la cure de Cut Knife avec résidence permanente, ayant toutefois comme desserte la mission de Carruthers. Le Père Pilon se dévoua beaucoup pour la paroisse en particulier pour le futur couvent. Il fut sur le point de réussir dans son projet, comme nous le verrons plus tard. Il avait amassé, en une seule journée, des souscriiptions d'argent au montant de $1800. Tout était prêt à recevoir les soeurs enseignantes: terrain, résidence, école, mais à cause de certaines intrigues, en hauts lieux, les bonnes religieuses prirent le chemin d'une autre paroisse. Le Père Pilon agrandit le presbytère en ajoutant la cuisine et une autre chambre à coucher.

Le 17 septembre 1927, le Père J. E. Tessier, O.M.I., succédait au Père Pilon et il resta en charge jusqu'au 26 août 1928, alors que se succédèrent les RR. PP. Auclair, Dubois et Pratt.

Enfin le 1er janvier 1929, la paroisse Notre Dame du Perpétuel Secours fut remise à l'autorité diocésaine pour le service du clergé régulier. Monseigneur J. H. Prud'homme, Evêque de Prince-Albert et Saskatoon nomma comme curé Monsieur l'Abbé Alphonse Beauregard, nouveau prêtre du diocèse de Portland, Maine. Ce dernier resta en charge jusqu'au mois de mai 1930 moment où il résigna pour retourner dans l'est. Durant trois mois et demi, la paroisse fut desservie par l'Abbé Fr. Rancourt, alors missionnaire résident à Carruthers.

La 13 septembre 1930 arriva le Curé actuel Monsieur l'Abbé C. E. Arès, ancien procureur du diocèse de Prince-Albert et Saskatoon.

Tant au point de vue spirituel que temporel à cause de difficultés de toutes sortes, la position était loin d'être encourageante. A peu près tout était à refaire.

Aujourd'hui, après sept ans, grâce à la bienveillance, au tact, au travail incessant et à une grande activité de notre curé, l'union, l'harmonie règnent dans la paroisse. Des organisations paroissiales ont été fondées, progressent et accomplissent beaucoup de bien sous sa sage direction. Dans l'église, dans le presbytère et au dehors, sur le terrain de la paroisse, au cimetière, partout des travaux nécessaires et d'embellissement furent accomplis, malgré la crise, malgré la sécheresse, toujours en suivant la sage politique des curés prédécesseurs — sans dettes. Des plans ont été élaborés et sont prêts pour une nouvelle église et une future école-pensionnat. Une bonne somme d'argent est en banque comme fonds de construction et 400 voyages de pierres des champs attendent, comme nous, les bonnes années pour la réalisation de projets bien légitimes, pour le progrès de la paroisse.

COUVENT-ECOLE SEPAREE

L'école est le théatre du combat pour la cause française dans l'Ouest Canadien. Là où les Canadiens français, pour une raison ou pour une autre, n'ont pas eu leur couvent ou école séparée, pour que le français puisse être enseigné à la génération future, c'en est fini de la survivance française dans ces centres. On sera encore catholique, mais cette foi, en butte et aux prises avec l'élément protestant et athée qui prédomine dans les centres mixtes, diminue beaucoup. Les mariages mixtes sont la conséquence inévitable de cet état de choses. A la troisième génération, après avoir perdu la langue, la foi n'existera plus.

Les curés qui ont desservi notre paroisse depuis son origine ont tous compris cet important problème de l'éducation et de l'instruction religieuse-française. Père Pascal, premier curé résident, fit un grand nombre de démarches pour arriver à ce but d'avoir une école-pensionnat; il écrivit à plusieurs maisons mères de religieuses dans l'est du Canada et de la France. Toujours la même réponse: "Nous n'avons pas de sujets, il faut attendre". Le Père Pilon continua ce travail avec un dévouement et une énergie admirables. S'il ne réussit pas.... il avait les dieux contre lui et son école-pensionnat. Il se fit donner par M. Robert Dion, 2½ acres de terrain pour la future école séparée; il organisa de plus une souscription d'argent. A la louange des paroissiens, tous, sans exceptions, seront en faveur du project, et souscrivent en peu de temps une somme d'au-delà de $2,000.00, s'engageant à fournir la pierre, le sable et le transport des matériaux. Fort de cet appui moral et financier, le Père Pilon résolut d'aller frapper, comme son prédécesseur à la porte de maisons-mères de plusieurs communautés; il eut la même réponse: "Il faut attendre, attendre encore. Nous n'avons pas des sujets disponibles."

Là, il reçut un bon accueil et sa demande fut prise en sérieuse considération par le conseil provincial qui accepta la proposition. Soeur Jeanne-de-Valois, provinciale, écrivit donc au curé que les religieuses de la Présentation iraient à l'été 1927 ouvrir une école-pensionnat à Cut Knife.

Enfin, les soeurs attendues depuis si longtemps, vont venir et les catholiques sont dans la jubilation. A une assemblée spéciale des catholiques tenue en mai, il fut décidé de donner aux religieuses $5,000.00 en argent pour bâtir le couvent. En plus, ils garantissent de donner 2½ acres de terrain valant $100. de l'acre; ensuite de payer $2,000.00 par année pour deux institutrices des missions comptant plus de 200 familles, le nombre des pensionnaires serait certainement de 30 à 35 élèves. En retour, les religieuses devront bâtir une école-pensionnat convenable pour loger les pensionnaires et fournir deux salles pour les classes. C'était le système d'école paroissiale en vogue aux Etats-Unis. Entretemps, on ferait des démarches pour l'obtention de l'école séparée; ce qui ne causerait aucune difficulté puisque les catholiques possèdent plus des 2|5 de l'évaluation totale.

Mais il était dit que notre parpisse n'aurait pas son école et elle n'en a pas encore. Bien que les religieuses de la Présentation eussent promis de venir à Cut Knife — promesse renouvelée au Procureur de l'Evêché de Prince-Albert en janvier 1927, au couvent de Marieville, Qué., par la Révérende Soeur Provinciale, Soeur Jeanne de Valois — ces religieuses, au mois de juin se dirigeaint du côté de Wakaw, où les attendaient de nombreuses difficultés de toutes sortes. Elles ne purent enseigner longtemps à l'école publique, ni même à l'école séparée: des difficultés locales fomentées ou activées par le fanatisme les en chassèrent. Ce fut même, semble-t-il, la cause première du déchainement de cette campagne insidieuse contre la religion catholique en 1928, faite par Maloney, Blanchet et Cie. Enfin, si, par une loi odieuse, les religieuses furent obligées d'enlever leur costume pour enseigner dans la province, les troubles de Wakaw en ont été une des premières causes.

Cependant les religieuses de la Présentation ne sont pas du tout à blâmer; elles sont allées où on croyait voir des besoins pressants. Aujourd'hui elles y enseignent un peu de musique et font l'office de sacristines à l'église paroissiale en attendant des jours meilleurs. Nous restons tout de même convaincus qu'elles auraient dû venir à Cut Knife pour la survivance catholique, française de ce centre. Le curé actuel, Monsieur l'Abbé Arès dès son arrivée au milieu de nous, s'est empressé d'enboîter le pas de ses devanciers au sujet de ce problème local; mais la crise et surtout la sécheresse ont arrêté toute possibilité de réalisation immédiate. En ce moment, par rapport à notre école-pensionnat, si nécessaire dans un territoire comme celui de Cut Knife, et des missions, nous sommes encore au même point qu'en 1926. Il est à espérer qu'une de ces communautés de religieuses enseignantes, se décide à venir, lorsque les temps seront meilleurs, fonder cette oeuvre si importante pour le plus grand bien de notre paroisse, et des canadiens-français, en particulier, de notre région. Sinon, c'en est fini ici de notre nationalité, et du maintien intégral de la foi catholique.

STATISTIQUES de la PAROISSE

L'augmentation de la paroisse Notre-Dame du Perpétuel Secours est due surtout à son accroissement naturel. Placé loin des centres catholiques et français, les premiers colons, immigrés, tous de la même région, auront peu de rapports avec les centres voisins — Delmas, Battleford, éloignés de 40 milles.

Conséquemment les mariages auront lieu surtout entre catholiques et protestants convertis; et entre les enfants des premiers paroissiens. De ce fait, il n'y a que 2 mariages mixtes dans notre paroisse sur un total de 63 familles. En 30 ans — 1907 à 1937 — il y a 254 baptêmes — moyenne de 7 par année — dont 17 convertis adultes, 49 sépultures et 51 mariages. Les 15 familles du commencement de la colonie sont montées à 80 (environ 400 de population) en 1930. Dû à la crise, à la sécheresse et aux mortalités, 17 familles sont depuis parties ou disparues.

Il y a eu 17 baptêmes enregistrés en 1917 et pas un seul en 1912; 5 mortalités en 1933 et 1936 respectivement.

FOI ET PATRIOTISME

Dans une manifestation réconfortante de foi exuberante, la nation canadienne-française célèbre, en ce jour, son glorieux patron. Sa fidélité à l'Eglise et son atttachement au sol ont solidement noué les liens de son patriotisme vivant; la triomphale manifestation eucharistique qui se déroule sur le promontoire unique des Plaines d'Abraham, exprime, dans son émouvante splendeur, les sentiments profondément ancrés de cette union intime de la religion et de la race qui a fait la gloire de notre groupe sur la terre d'Amérique.

Quatre siècles de travaux, de labeurs, de combats incessants, quatre siècles de sacrifices apostoliques, d'action religieuse ardente, ont édifié le chef-d'oeuvre de notre patrie que, dans l'exaltation de notre allégresse, nous offrons, en cette fête de saint Jean-Baptiste, à l'édification des races qui nous entourent. Cette longue chaine d'actes héroïques a forgé l'essence même de notre patriotisme qui se définit par cette formule: amour des siens dans le respect des autres.

Voilà la formule de la bonne entente telle que nous la concevons: bonne entente qui n'entraîne ni compromissions, ni reniements, ni trahisons d'un côté au bénéfice de l'autre; bonne entente qui ne s'inspire pas d'un fair play où l'intérêt veut tout arracher à son service; bonne entente qui repose sur le respect de soi-même, sur la réclamation de ses droits, comme sur le devoir de justice envers les autres.

Que nos compatriotes pratiquent un patriotisme aussi sain et éclairé et le problème des races ne se posera plus au Canada. Que les deux nationalités française et anglaise se développent selon leur mentalité propre, selon leur particularisme racique, qu'elles grandissent dans le déploiement de leur civilisation, et leur concours harmonieux élèvera encore plus beau et plus fastueux, ce monument qu'est notre Canada à la face des nations du monde. — (Le Soleil).

VISITES PASTORALES ET AUTRES

Le 24 mai 1909, Mgr Albert Pascal, O.M.I., vicaire apostolique de Prince-Albert, fit sa première visite dans la paroisse; il bénit la chapelle-résidence que l'on avait érigée en 1907 au service du culte et donna le sacrement de confirmation à Rose-I. Forest (Mme R.-J. Dion) Alphonsine Forest (Mme N.-J. Beatch), Jeanne Loranger (Mme H. Dion), Delvina Chouinard, David-A. Jeannotte, Léonard et Ernest Chouinard. Mgr Pascal félicita les colons de leur bon esprit et les encouragea dans leurs difficultés des premiers débuts. Cette visite fut grandement appréciée par la population catholique. On se sentait moins seul dans ces immenses prairies, en voyant l'évêque venir au milieu de ses pauvres diocésains, leur apporter les consolations et les encouragements de notre sainte religioin.

Mgr Pascal fit une autre visite en 1914, le 14 juillet, accompagné des RR. PP. Vachon, Van del Dale et Lacombe, O.M.I., pour bénir la nouvelle église ainsi que la cloche: quelques enfants et adultes furent confirmés.

Nous voyons par les régistres de Carruthers que Mgr Pascal est venu à cet endroit le 22 septembre 1918, pour bénir la nouvelle église. Il a certainement dû passer par Cut Knife, mais on ne trouve aucun détail à ce sujet.

Mgr J.-H. Prud'homme, évêque de Prince-Albert et Saskatoon, fit sa première visite le 14 septembre 1923 accompagné du P. Blanchin, O.M.I., et M. Beaulac, ecclésiastique, secrétaire. 60 enfants furent confirmés ce jour-là. Parrains et marraines: MM. Arthur Leboeuf, John Bird et leurs épouses.

La deuxième visite de Mgr Prud'homme eut lieu le 5 octobre 1925; il était accompagné cette fois des RR. PP. Portier et Simard, O.M.I., et de l'abbé Ant. Laliberté comme secrétaire. 41 confirmés. Parrain et marraine: M. et Mme Louis Dion.

Monseigneur insista sur l'opportunité d'une école séparée avec couvent pour la survivance catholique et française de notre paroisse. Il s'engagea à faire tout son possible pour trouver des religieuses. Nous remarquons dans son rapport de visite pastorale: "A Cut Knife, il y a de la piété, un bon esprit paroissial et de l'initiative."

De nouveau, le 26 septembre 1929, l'évêque du diocèse était avec nous, donnant la confirmation à 36 enfants. Parrain et marraine: M. et Mme D. Riopelle. Il était accompagné, cette fois, des RR. PP. Allard, Pilon et Demers, O.M.I.

Monseigneur intéressa beaucoup les catholiques par une magnifique conférence sur Thérèse Newman, la stigmatisée de Konnersreuth.

Pendant cette visite, il fut décidé de détacher le territoire des missions, de Cut Knife (Carruthers, Winter, Marsden) et d'établir un prêtre résident à Carruthers. De cette façon, le curé pourra dépenser toutes ses énergies et consacrer tout son temps à l'organisation de la paroisse de Cut Knife. Cependant, cet arrangement ne subsistera qu'à de différents intervalles dus à des difficultés locales, dépression, sécheresse ou autres. Depuis deux ans,

(Suite à la page 4)

La Survivance

MERCREDI, 13 JUILLET 1938

Histoire du monde

en UN mot

LE ST-PERE PROTESTE

CITE VATICANE — On annonçait officiellement que le St-Père a envoyé une communisation à Tokio au sujet du bombardement des villes non fortifiées et des populations civiles. Cette communication incite le gouvernement japonais à éviter ces massacres inutiles. Le général Ugaki, ministre des affaires étrangères japonais, a répliqué que "l'on prendrait tous les moyens possibles pour assurer sécurité des non-combattants."

JUSTICE AUX NATIONALITES

PRAGUE — Le président Ed. Benes a promis justice et humanité à toutes les nationalités de la Tchécoslovaquie, mais il leur a demandé de se montrer obligeantes et a averti le gouvernement qu'il ne permettrait rien qui portât atteinte au régime démocratique du pays.

LA VISITE ROYALE

PARIS — Lorsque le roi et la reine d'Angleterre arriveront à Paris pour leur visite officielle à la France, la première chose qui frappera leur regard sera bien ce gigantesque drapeau de l'Union Jack, de 50 verges de long sur 30 de large, qui aura pour hampe la Tour Eiffel. Pour un tel mât, toute pièce d'étoffe plus exigue aurait fait pauvre. La confection de l'immense étendard est presque terminée.

513 MORTS AUX E.-U.

CHICAGO — Au moins 513 personnes ont perdu la vie aux Etats-Unis pendant la célébration du 162. anniversaire de l'indépendance. On a presque éliminé l'usage de pièces pyrotechniques, mais non pas la menace des automobiles.

Trois personnes seulement ont été tuées par des pièces pyrotechniques.

2000 ROUGES SE RENDENT

BURGOS — 2000 soldats du gouvernement se sont, mardi dernier rendus aux troupes du général F. Franco entre les villages de Tales et d'Artana, un peu au nord-ouest de Nules.

Document important de l'hon. Lapointe

Il ne recommande pas le désaveu de la loi du "Cadenas"

OTTAWA — Le T. H. Ernest Lapointe, ministre de la Justice, n'est pas prêt à recommander le désaveu de la loi du cadenas non plus que son renvoi à la Cour Suprême du Canada. Voilà ce qu'il a décidé dans un long mémoire qu'il a soumis au cabinet fédéral.

Le ministre de la Justice a admis toutefois que les tribunaux sont compétents pour se prononcer sur la calidité de cette législation mais il importe, dit-il, "que l'on soumette un cas concret aux cours de justice plutôt que de s'en tenir à une question abstraite."

Adoptée en 1937, à la session de la Législature de Québec par le gouvernement dirigé par le premier ministre Maurice Duplessis, cette loi fut appliquée pour la première fois en novembre dernier par la fermeture des bureaux montréalais de l'hebdomadaire torontenien "Clarté."

L'hon. Lapointe a rendu sa décision une journée avant l'expiration des délais.

Dans un long mémoire qu'il a présenté au gouvernement MacKenzie King et dont il a envoyé une copie au lieutenant-gouverneur, l'hon. E.-L. Patenaude, de Québec, l'hon. M. Lapointe passe en revue les principales dispositions de la loi du Cadenas et rappelle qu'une pétition, en date du 27 janvier 1938, adressée au procureur général en Conseil par l'Union Canadienne des Libertés civiles, section de Montréal demandant "qu'il plaise à Votre Excellence en conseil de désavouer la dite loi concernant la propagande communiste ou, dans l'alternative, d'en soumettre la constitutionnalité à l'étude de la Cour Suprême du Canada." Le gouvernement, ajoute M. Lapointe, a aussi reçu de nombreuses autres protestations et représentations à l'encontre de cette mesure de la part de diverses organisations et de particuliers par tout le Canada, mais pour la majeure partie, résidant hors de la province

(suite à la page 5)

L'attitude des délégués de langue anglaise

POUR LA VISITE DES SOUVERAINS ANGLAIS



Au cours de leur séjour à Paris, leurs majestés le Roi et la Reine d'Angleterre seront reçus d'une façon grandiose. Aucune dépense n'a été épargnée pour recevoir ces visiteurs royaux. La photo représente des ouvriers peignant sur la locomotive qui conduira Leurs Majestés de Boulonge à Paris les armes de la Grande Bretagne et celles de la République Française

A LA CONVENTION CONSERVATRICE

(par Léopold Richer)

OTTAWA — Que penser du congrès national du parti conservateur qui vient de se terminer en se donnant un chef nouveau dans la personne de M. R.-J. Manion? Quelle est l'impression générale qui s'en dégage? L'esprit qui a dominé ses délibérations nous était-il favorable? La province de Québec a-t-elle compté pour quelque chose aux yeux des tories endurcis? Le parti conservateur s'est-il converti, au cours de ces trois journées de séances, à une politique essentiellement canadienne? Les conservateurs des provinces anglaises ont-ils un peu mieux compris leurs compatriotes

(Suite à la page 7)

CHEZ LES CHEVALIERS

(1938-39)

Le nouvel Exécutif du Conseil La Verendrye:

Grand Chevalier: Dr E. Boissonneault; Député Grand Chevalier: J.-J. Leblanc; Chancelier: J.-N. Gosselin; Cérémoniaire: H.-J. Gobeille; Avocat: J. Julien; Trésorier: G.-A. Thibault; Secrétaire financier: C.-E. Gariépy; Secrétaire archiviste: A. Boileau; Syndics: J.-O. Pilon, M.-M. Martin, G. Leclair; Gardes: J.-O. Robert et N.-T. Turgeon. Le chapelain et l'intendant restent à nommer.

LE CONGRES DES MAITRES IMPRIMEURS

A MONTREAL DU 2 au 5 OCTOBRE

Pour la première fois dans l'histoire de l'imprimerie, les maîtres-imprimeurs de langue française d'Amérique, se réuniront en un Congrès international, qui aura lieu à l'Hôtel Mont-Royal, à Montréal, les 2, 3, 4 et 5 octobre prochains.

Le comité général comporte M. Alexandre Thérien comme président, M. Rosaire Paradis et M. Esdras Renaud comme vice-président, M. Eugène Doucet, comme trésorier. Tous sont trop connus dans le monde de l'imprimerie, pour qu'il soit nécessaire d'insister sur leur habileté comme techniciens et comme organisateurs.

Ils seront secondés par une vingtaine de chefs de comités, dont sept présidents régionaux qui s'occuperont d'organiser des délégations locales au Congrès. Ces présidents sont: MM. A.-F. Mercier (Québec), P.-H. Marineau (Trois-Rivières), Joseph Jolicoeur (Chicoutimi), L.-A. Vachon (Sherbrooke), L.-P. Clapin (Fall River, Mass., U.S.A.)

Un comité spécial, sous la présidence de M. Emile Bourguigon, s'occupe de la préparation de l'agenda et du programme de la Convention.

En plus des déjeuners et dîners officiels, bal, etc., la partie récréative du programme comprendra la visite d'une des plus importantes fabriques de papier au Canada, la Cie. de papier Rolland, à St-Jérôme.

Comme les adhésions pleuvent de toutes parts — d'aussi loin qu'Edmundston au Nouveau-Brunswick et Prince-Albert en Sask., sans parler des centres franco-américains de la Nouvelle-Angleterre et de New-York, tout fait prévoir un brillant succès pour ce Congrès.

Histoire du Canada

en DEUX mots

UNE TEMPETE DOMMAGEABLE

REGINA — Une tempête de pluie et de grêle qui s'est abattue récemment sur deux districts au nord de Régina, de Chaplin et Moose-Jaw à Davison et Govan, a causé des dommages considérables aux récoltes dans cette région.

Dans le district de Brynwawer, on rapporte que les pertes varient de 80 à 100 pour cent.

LES ORIENTAUX EN COLOMBIE

OTTAWA — Le ministre des Mines et des Ressources, M. Crerar, a déclaré qu'il n'est pas dans l'intérêt public de réveler les renseignements obtenus par la commission qui fait enquête sur l'entrée illégale en Colombie canadienne des immigrés orientaux. La commission n'a pas encore terminé son travail.

LE CONGRES EUCHARISTIQUE

Le comité montréalais du Congrès eucharistique national du Canada nous fait tenir les chiffres suivants relativement à la croisade de prières et de sacrifices faits pour le succès du congrès:

Messes entendues	1,314,791
Communions	1,024,645
Adorations	649,912
Visites au T.S. Sacrement	1,518,458
Chemins de croix	828,716
Chapelets	1,814,468
Oraisons jaculatoires	13,348,021
Sacrifices	7,769,773

LE CARDINAL ET LE ROI GEORGES VI

La Chancellerie de l'Archevêché de Québec a communiqué aux journaux le message de Sa Majesté le Roi Georges VI en réponse au message du Cardinal Légat, et reçu par l'entremise de Son Excellence le Gouverneur Général.

A Son Eminence le Cardinal
J.-M.-R. Villeneuve,
Archevêque de Québec,
Québec.

Copie du télégramme
Palais de Buckingham,
Londres.

Le 27 juin 1938

Le Gouverneur Général,
Ottawa.

J'apprends avec beaucoup d'intérêt que le Cardinal Villeneuve a été nommé Légat Papal au premier Congrès Eucharistique National du Canada, qui se tient à Québec, et je vous serais reconnaissant de vouloir lui transmettre mes sincères remerciements, pour son aimable message.

GEORGES, R. I.

TRAVAIL DES JOURNALISTES

QUEBEC — On estime que durant les quatre jours du congrès eucharistique national canadien, il est parti de Québec par voie télégraphique, touchant ces assises, environ 250,000 mots, soit la valeur de 250 colonnes de journal pleines, ou encore un journal complet d'un peu plus que 61 pages sans annonce absolument. Cela ne comprend pas, évidemment, la matière adressée aux journaux par courrier, ni la copie publiée par les cinq quotidiens de Québec.

Les 250,000 mots ont été adressés partie par la compagnie du Pacifique Canadien, partie par le réseau du Chemin de fer national.

A noter que des comptes-rendus télégraphiques du congrès eucharistique national canadien ont été expédiés dans les autres provinces, aux Etats-Unis et en plusieurs pays d'Europe. Ainsi, l'"Osservatore Romano", journal officiel du Vatican, recevait un compte-rendu quotidien.

SUZANNE LENGLEN, L'AS DU TENNIS, EST DECEDEE

PARIS — Suzanne Lenglen qui fut l'une des meilleurs joueuses de tennis au monde, est décédée à la suite d'une maladie de plusieurs mois. L'étoile de tennis a succombé à une anémie pernicieuse, résultant d'une attaque négligée de rougeole. Mlle Lenglen subit quatre transfusions de sang. Les membres de sa famille passèrent la nuit à son chevet.

Née à Paris le 22 mai 1899, Suzanne Lenglen s'entraîna à bonne heure à jouer au tennis, en compagnie de son père. Elle gagna son premier tournoi à Chantilly, à l'âge de 11 ans. Quatre années plus tard elle décrochait le titre international à Nice.

Elle fut championne française à sept reprises, et détint également le championnat anglais six fois. En 1921, elle décrochait le championnat olympique. Cinq ans plus tard, en 1926, elle subit une défaite aux mains de sa plus grande rivale, Helen Wills.

Suzanne décida alors de devenir joueuse professionnelle, et joua, en compagnie d'une équipe d'étoiles, au Madison Square Garden, à New-York. En 1930, elle se retira sous sa tente, et devint dessinatrice pour une grande maison de couture de Paris. Plus tard, elle ouvrit à Paris même, une école d'entraînement pour les jeunes joueurs de tennis. Suzanne passait pour la plus "excentrique" joueuse de tennis du monde. De caractère viril, elle eut, à maintes reprises, en jouant, des prises de becs avec les officiels du jeu ainsi qu'avec les spectateurs.

LONDRES — Madame Helen Wills-Moody, étoile américaine du tennis, qui, en 1926, vainquit Suzanne Lenglen, a fait la déclaration suivante en apprenant la mort de sa grande rivale: "Suzanne Lenglen était la plus grande joueuse de tennis qui ait jamais vécu. Sa célébrité était due à la précision de son jeu, alliée à un merveilleux sens de la stratégie. Elle dirigeait sa balle de façon étonnante et ne perdait jamais son sang-froid dans les moments critiques. C'est regrettable qu'on n'ait pas conservé un film qui montrait tous les détails de son jeu. On aurait eu là quelque chose de très utile aux jeunes joueurs."

Helen Jacobs, autre étoile du tennis, a ajouté: "Je suis très peinée de la mort de Suzanne. C'était l'une de mes meilleures amies. Elle m'avait appris beaucoup. Elle était un véritable maître du court."

LES VERITES DE LA SEMAINE

(Suite de la page 1)

tre première élection provinciale en 1905, et contre la monnaie bilingue, etc,, le Canada continuera à progresser dans le sens d'une meilleure compréhension entre les deux grandes races qui le peuplent, et dans un plus grand respect des droits de chaque race.

Nous notons qu'à cette convention conservatrice, le parti conservateur s'est engagé et son nouveau chef l'a déclaré, à distribuer les positions fédérales d'un bout à l'autre du pays, d'une façon proportionnelle à la population anglaise et française.

Le gouvernement fédéral actuel devrait tout de suite se servir de la résolution ci-dessus pour nommer un sénateur canadien-français en Alberta.

Bonne répartie

—C'est ici, le café des ânes? disait un jour un étudiant à un garçon qui se tenait à la porte de son estaminet.

—Oui, monsieur, répondit-il, vous pouvez entrer.

SCHUSCHNIGG CELIBATAIRE

Il y a quelque temps, les agences de presse ont annoncé des nouvelles contradictoires au sujet de l'ex-chancelier Schuschnigg. Et la plupart de ces nouvelles mettaient le catholicisme de ce héros en fâcheuse posture.

Or, le bureau catholique suisse de Presse "KIPA" fait écho à des renseignements provenant de milieux ecclésiastiques bien informés. Et voici en quels termes:

"Des bruits tendancieux continuent à circuler au sujet d'un prétendu mariage de Schuschnigg. Il faut au contraire constater qu'aucun mariage n'a eu lieu avec la comtesse von Fugger, et que le bruit lancé par une agence est tout à fait faux. Schuschnigg ne pense ni au mariage, ni au suicide."

Souhaitons que les agences jaunes laissent la paix à cette glorieuse victime d'Hitler.

FIERS DE QUITTER MONTREAL

MONTREAL — Les gens les plus heureux à Montréal cette fin de semaine sont trois Esquimaux. Ils quitteront la chaleur torride de notre été pour retourner au froid de leur pays.

Les Esquimaux Simon Ayaruar, 7 ans; son père, Jean, et leur ami, Alphonse Koilitserk, s'embarqueront sur le navire missionnaire le "Marie-Françoise-Thérèse", actuellement à l'approvisionnement au quai de Black's Bridge, qui quittera notre port samedi pour Igloo Look, une distance de 9,000 milles.

Depuis leur arrivée à Montréal, il y a près de deux mois, les trois Esquimaux ont beaucoup souffert de la chaleur. Ils étaient venus dans la province pour assister au congrès eucharistique de Québec, mais furent incapables d'y être présents avant la dernière journée parce que le plus jeune tomba malade. Les médecins déclarèrent que sa maladie était causée par la chaleur et l'excitation du voyage.

Durant leur séjour à Montréal, ils demeurèrent avec Mgr Turquetil, évêque des régions arctiques, qui dirige la société missionnaire propriétaire du 'Marie-Françoise-Thérèse."

PLANS D'UN ETABLISSEMENT A YELLOWKNIFE

(Communiqué du ministères des mines et des ressources)

OTTAWA — Dans le but de faire place à la population croissante de mineurs, colons et marchands dans la région de Yellowknife, T. du N.-O., le ministères des Mines et des Ressources, Ottawa, annonce que les plans d'un établissement seront tracés, à Yellowknife aussitôt que possible. Le ministre, par l'entremise de l'Arpenteur général, a donné des instructions en vue de l'arpentage d'une région d'environ quarante acres qui sera divisée en 125 lots.

En dépit des développements qui ont fait désirer le tracé d'un établissement méthodique à Yellowknife, le ministère prévient de nouveau les hommes qui se rendent à la région à la recherche d'un emploi. Les compagnies minières embauchent leurs hommes en dehors et n'amènent dans la région que ceux dont elles peuvent se rendre entièrement responsables. Les occasions de travail à Yellowknife ou ailleurs dans les Territoires du N.-Ouest sont à peu près limitées à ceux qui sont convenablement équipés et munis financièrement comme prospecteurs, ou qui détiennent un contrat effectif d'embauchage avec quelque organisation responsable s'occupant de travaux miniers ou d'autres développements.

Attiré par les perspectives de nouvelles découvertes, du développement minier et du travail d'exploration dans la région, un établissement prospère a surgi à la baie Yellowknife. Au cours des mois d'hiver, la population de l'établissement et des régions environnantes se chiffrait à environ 350 âmes, mais elle a été considérablement accrue par le nombre d'équipes de prospecteurs qui ont été envoyées sur le terrain depuis la débâcle du printemps. Une pharmacie, un bureau de poste, trois stations de T.S.F., un détachement de la Gendarmerie Royale à cheval du Canada, une succursale de la banque canadienne du Commerce, plusieurs petits magasins et restaurants et un hôtel sont établis à Yellowknife. Deux permis d'opérer des théâtres de vues animées ont été émis. Un avocat y a ouvert un bureau.

La région de Yellowknife est munie de communication par eau et par air; la baie en face de l'établissement fournit un bon aéroport pour l'hiver et l'été. La compagnie de la Baie d'Hudson et la Northern Transportation Company possèdent toutes deux des bateaux à l'établissement de Yellowknife, et on a rapporté que deux autres compagnies de transport seront en fonctionnement à l'été. L'année dernière les principales compagnies ont dû augmenter leurs moyens de transport des marchandises résultant de la croissance des activités minières dans la région de Yellowknife. La Mackenzie Air Service et la Canadian Airways Limited pourvoient au transport aérien, ces deux compagnies maintiennent des avions dans la région de Yellowknife après la prise des lacs et des rivières à l'automne et après la débâcle au printemps.

Les Anciens Canadiens

par Philippe Aubert de Gaspé

(Suite)

"—Comment trouves-tu ce vin? dit-il à Jules, qui, mangeant comme un loup, avait déjà avalé quelques rasades.

—Excellent, sur mon honneur.

—Tu es connaisseur, mon ami, reprit Monsieur d'Egmont; car, si l'âge doit améliorer les hommes et le vin, celui-ci doit être bien bon, et moi je devrais arriver à la perfection, car me voilà bien vite nonagénaire.

—Aussi, dit Jules, vous appelle-t-on le bon gentilhomme.

—Les Athéniens, mon fils, bannissaient Aristide en l'appelant le juste. Mais laissons les hommes et parlons du vin; j'en bois rarement moi-même; j'ai appris à m'en passer comme de bien d'autres objets de luxe inutiles au bien-être de l'homme, et je jouis encore d'une santé parfaite. Ce vin, que tu trouves excellent, est plus vieux que toi: son âge serait peu pour un homme; c'est beaucoup pour du vin. Ton père m'en envoya un panier le jour de ta naissance; car il était si heureux, qu'il fit des cadeaux à tous ses amis. Je l'ai toujours conservé avec beaucoup de soin, et je n'en donne que dans les rares occasions comme celle-ci. A ta santé, mon cher fils; succès à toutes tes entreprises, et lorsque tu seras de retour dans la Nouvelle-France, promets-moi de venir souper ici et boire une dernière bouteille de ce vin, que je garderai pour toi.

"Tu me regardes avec étonnement; tu crois qu'il est probable qu'à ton retour j'aurai depuis longtemps payé cette dernière dette que le débiteur le plus récalcitrant doit à la nature! Tu te trompes, mon cher fils; un homme comme moi ne meurt pas. Mais, tiens, nous avons maintenant fini de souper; laissons la table au festin, et allons nous asseoir "sub tegmine fagi", c'est-à-dire, au pied de ce superbe noyer, dont les branches touffues se mirent dans les eaux limpides de cette charmante rivière."

Le temps était magnifique: quelques rayons de la lune, alors dans son plein, se jouaient dans l'onde, à leurs pieds. Le murmure de l'eau faisait seul diversion au calme de cette belle nuit canadienne. Monsieur d'Egmont garda le silence pendant quelques minutes, la tête penchée sur son sein; et Jules, respectant sa rêverie, se mit à tracer sur le sable, avec son doigt, quelques lignes géométriques.

"—J'ai beaucoup désiré, mon cher Jules, dit le bon gentilhomme, de m'entretenir avec toi avant ton départ pour l'Europe, avant ton entrée dans la vie des hommes. Je sais bien que l'expérience d'autrui est peu profitable, et qu'il faut que chacun paie le tribut de sa propre expérience; n'importe, j'aurai toujours la consolation de t'ouvrir mon coeur, ce coeur qui devrait être desséché depuis longtemps, mais qui bat toujours avec autant de force que lorsque, viveur infatigable, je conduisais les bandes joyeuses de mes amis, il y a déjà plus d'un demi-siècle. Tu me regardais tantôt, mon fils, avec étonnement, lorsque je te disais qu'un homme comme moi ne meurt pas: tu pensais que c'était une métaphore; j'étais pourtant bien sincère dans le moment. J'ai imploré la mort tant de fois à deux genoux, que j'ai fini par cesser presque d'y croire. Les païens en avaient fait une divinité: c'était, sans doute, pour l'implorer dans les grandes infortunes. Si la physiologie nous enseigne que nos souffrances sont en raison de la sensibilité de nos nerfs, et partant de toute notre organisation, j'ai alors souffert, ô mon fils! ce qui aurait tué cinquante hommes des plus robustes.

Le bon gentilhomme se tut de nouveau, et Jules lança quelques petits cailloux dans la rivière.

"—Vois, reprit le vieillard, cette onde qui coule si paisiblement à nos pieds; elle se mêlera, dans une heure tout au plus, aux eaux plus agitées du grand fleuve, dont elle subira les tempêtes, et, dans quelques jours, mêlée aux flots de l'Atlantique, elle sera le jouet de toute la fureur des ouragans qui soulèvent ses vagues jusqu'aux nues. Voilà l'image de notre vie. Tes jours, jusqu'ici, ont été aussi paisibles que les eaux de ma petite rivière; mais bien vite tu seras ballotté sur le grand fleuve de la vie, pour être exposé ensuite aux fureurs de cet immense océan humain, qui renverse tout sur son passage! Je t'ai vu naître, d'Haberville; j'ai suivi d'un oeil attentif, toutes les phases de ta jeune existence; j'ai étudié avec soin ton caractère, et c'est ce qui me fait désirer l'entretien que nous avons aujourd'hui; car jamais ressemblance n'a été plus parfaite qu'entre ton caractère et le mien.

Comme toi, je suis né bon, sensible, généreux jusqu'à la prodigalité. Comment se fait-il alors que ces dons si précieux, qui devaient m'assurer une heureuse existence, aient été la cause de tous mes malheurs? Comment se fait-il, ô mon fils! que ces vertus tant prisées par les hommes, se soient soulevées contre moi comme autant d'ennemis acharnés à ma perte? Comment se fait-il que, vainqueurs impitoyables, elles m'aient abattu et roulé dans la poussière? Il me semble pourtant que je méritais un meilleur sort. Né, comme toi, de parents riches, qui m'idolâtraient, il m'était sans cesse facile de suivre les penchants de ma nature bienfaisante. Je ne cherchais, comme toi, qu'à me faire aimer de tout ce qui m'entourait. Comme toi, je m'apitoyais, dans mon enfance, sur tout ce que je voyais souffrir, sur l'insecte que j'avais blessé par inadvertance, sur le petit oiseau tombé de son nid. Je pleurais sur le sort du petit mendiant déguenillé qui me racontait ses misères; je me dépouillais pour le couvrir, et, si mes parents, tout en me grondant un peu, n'eussent veillé sans cesse sur ma garderobe, le fils riche de Monsieur d'Egmont aurait été le plus mal vêtu de tous les enfants du collège où il pensionnait. Inutile d'ajouter que, comme toi, ma main était sans cesse ouverte à tous mes camarades; suivant leur expression, "je n'avais rien à moi". C'est drôle, après tout, continua le bon gentilhomme en fermant les yeux, comme se parlant à lui-même, c'est drôle que je n'aie alors éprouvé aucune ingratitude de la part de mes jeunes compagnons. L'ingratitude est-elle le partage de l'homme fait? Ou, est-ce un piège que cette charmante nature humaine tend à l'enfant bon, confiant et généreux, pour mieux le dépouiller ensuite lorsque la poule sera plus grasse? Je m'y perds; mais non: l'enfance, l'adolescence ne peuvent être aussi dépravées. Ca serait à s'arracher les cheveux de désespoir, à maudire....

"Et toi, Jules, reprit le vieillard après cet "aparté", as-tu déjà éprouvé l'ingratitude de ceux que tu as obligés, cette ignoble ingratitude qui vous frappe de stupeur, qui perce le coeur comme un aiguille d'acier?

—Jamais! dit le jeune homme.

—C'est alors l'intérêt, conséquence naturelle de la civilisation, qui cause l'ingratitude; plus l'homme a de besoins, plus il doit être ingrat. Ceci me rappelle une petite anecdote, qui trouve sa place ici. Il y a environ vingt ans qu'un pauvre sauvage, de la tribu des Hurons, arriva chez moi dans un état bien pitoyable. (M. James Caldwell, refugié à Québec après la prise du Détroit, et cousin germain de ma femme — son père ayant épousé une demoiselle Baby, du Haut-Canada — me racontait, vers l'année 1814, une anecdote à peu près semblable. Son frère, le capitaine John Caldwell, ayant rendu à un sauvage ivrogne un service à peu près analogue à celui que j'ai consigné, l'indigène réformé voulut d'abord lui témoigner sa reconnaissance en lui offrant de riches présents d'une manière assez singulière, quoique dans les moeurs de ces barbares.

Il apprend que son bienfaiteur est en danger de mort des suites d'une blessure qu'il avait reçue, dans un combat, pendant la dernière guerre américaine avec l'Angleterre. Il se rend au chevet du lit du malade avec deux prisonniers américains qu'il avait faits, et lui dit:

"—Tiens, mon frère, je vais casser la tête à ces deux chiens de grands couteaux — noms que les sauvages donnaient aux Américains — et le manitou satisfait te laissera vivre."

Le capitaine Caldwell eut beaucoup de peine à empêcher le sacrifice au manitou, mais, à force de supplication, la reconnaissance l'emporta, et l'Indien lui fit présent des deux prisonniers.

Les circonstances qui accompagnèrent la blessure de Caldwell méritent d'être rapportées. Dans un combat qu'il livrait aux Américains avec nos alliés sauvages, il aperçut un soldat ennemi blessé, qui faisait des efforts inutiles pour se relever; mû par la compassion, il courut à lui, afin d'empêcher les Indiens de le massacrer; mais comme il se baissait en disant à l'Américain de ne rien craindre, et qu'il allait le protéger, celui-ci tira un couteau et le lui passa au travers de la gorge. Caldwell tomba à terre, et l'Américain, penché à son tour sur lui, allait redoubler le coup, quand un sauvage, embusqué à une cinquantaine de verges, voyant le danger, secourait son ami, lâcha un coup de fusil avec tant de précision que la cervelle du Yankee jaillit sur le visage de la victime qu'il allait immoler.

Chose extraordinaire! le capitaine Caldwell guérit assez promptement de sa blessure; et assista même peu de temps après comme témoin à une cour martiale siégeant à Montréal, autant que je m'en souviens, pour le procès du général Proctor.

Quand il commença à rendre son témoignage d'une voix faible, le président de la cour lui cria:

—"Speak louder", parlez plus haut.

—Impossible, répliqua Caldwell en montrant son cou encore entouré d'emplâtres: "un Américain m'a passé un couteau au travers de la gorge".

J'avoue qu'on aurait pu être enroué à moins.

Caldwell était simplement capitaine dans la milice du Haut-Canada tandis que les officiers qui composaient la cour martiale, appartenaient à l'armée régulière, ce qui fut cause, probablement, que sa réponse fut accueillie avec beaucoup d'hilarité par ces messieurs.

Le capitaine Caldwell indigné leur dit:

"—Je parlais aussi haut qu'aucun de vous, en présence de l'ennemi, avant ma blessure"!

Plusieurs officiers, qui avaient servi dans la milice du Haut-Canada, pendant la guerre de 1812, m'ont raconté que les officiers de l'armée régulière les traitaient avec une hauteur impardonnable. Il s'est impossible d'en expliquer la raison: car les miliciens du Bas-Canada n'ont eu qu'à se louer, à cette époque, des égards que leur montraient les officiers de l'armée régulière dans leurs rapports mutuels.)

C'était le printemps; il avait fait une longue et pénible marche, passé à la nage des ruisseaux glacés, ayant bien chaud, en sorte qu'il était attaqué d'une pleurésie violente, accompagnée d'une inflammation de poumons des plus alarmantes. Je jugeai qu'une abondante saignée pouvait seule lui sauver la vie. Je n'avais jamais phlébotomisé, et je fis, avec mon canif, mes premières armes dans cet art sur l'homme de la nature. Bref, des simples, des soins assidus opérèrent une guérison; mais la convalescence fut longue; il resta plus de deux mois chez moi. Au bout d'un certain temps, André et moi parlions le huron comme des indigènes. Il me raconta qu'il était un grand guerrier, un grand chasseur, mais que l'usage immodéré de l'eau-de-feu avait été sa ruine; qu'il avait une forte dette à payer, mais qu'il serait plus sage à l'avenir. Ses remerciements furent aussi courts que ses adieux:

A SUIVRE

LE PLUS GRAND REFORMATEUR

Il vient de recevoir la Grande-Croix de la Légion d'Honneur pour sa 94ème année. Il s'agit d'Edouard Branly dont le cohéreur célèbre fut le point de départ de toutes les inventions de T.S.F. Marconi, le grand, juste et généreux Marconi l'avait maintes fois reconnu et ne manquait jamais de lui rendre hommage.

La gloire s'est longtemps fait attendre. Mais Branly a lassé l'indifférence des hommes et sa prodigieuse et modeste carrière reçoit aujourd'hui la récompense qu'elle mérite. Fait exceptionnel, pour ne pas dire unique: le Conseil Municipal de Paris vient de donner son nom à une rue de la Capitale. Ainsi le vieux savant pourra-t-il se promener chez lui, dans sa rue, si les soucis de son laboratoire lui en donnent le loisir.

Ce qui n'est point sûr d'ailleurs. Car Branly travaille toujours avec acharnement. C'est un laborieux, timide, effacé. Et comme la gloire aime qu'on lui fasse la cour, elle l'a longtemps oublié. C'est seulement vingt ans après sa géniale découverte qu'il entra à l'Institut.

* * *

Il laissera au monde de magnifiques exemples de probité intellectuelle et de désintéressement. Quelques années avant la guerre, Marconi et un de ses collaborateurs désirant fonder une société française de T.S.F. vinrent lui demander d'en être le conseiller technique. Il en recevrait de beaux honoraires qui assureraient son indépendance totale; car Branly était presque pauvre et c'est sa profession de médecin qui lui assurait la possibilité de continuer ses recherches de savant. L'offre était belle et sans doute tentante; cependant Branly la déclina. "Je ne suis qu'un homme de laboratoire, répondit-il à Marconi, je ne saurais même pas manier un appareil de T.S.F. Vos ingénieurs en savent plus que moi, comment pourrais-je les conseiller?" E' comme son collègue italien lui faisait remarquer qu'il s'agissait d'un concours moral, Branly lui répondit: "Je ne saurais accepter un titre qui ne soit justifié par mon travail."

Belles et nobles paroles, Haute leçon que ce siècle pitoyable pourrait avec profit méditer.

HISTOIRE DE CUT KNIFE

(Suite de la page 2)

tout le territoire des missions qui comprend aujourd'hui Carruthers, Baldwinton, Winter, Freemont, Beechwood, Marsden, Unwin et Rutland, est de nouveau rattaché à Cut Knife.

En rapport avec la question toujours actuelle de l'école séparée et du couvent, Mgr Prud'homme vient visiter la paroisse du 26 au 29 septembre 1931. Il amenait avec lui deux religieuses de l'Assomption de la S. V., du couvent de Battleford, afin de s'enquérir sur place à la possibilité d'établir ici un petit couvent. Le comité du couvent eut plusieurs entrevues avec les visiteurs. On discuta la fameuse question, depuis si longtemps sur le tapis, sur tous ses angles. Cependant, à cause de la dépression et de la sécheresse, l'exécution de ce projet fut remis à plus tard.

de Mgr Prud'homme, évêque de

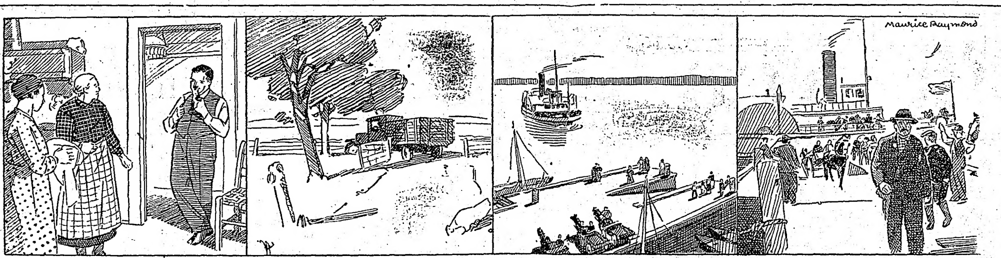
Le 4 août 1933, visite pastorale Prince-Albert, à Cut Knife et dans les missions de Carruthers, Winter, Baldwinton et Marsden, les jours suivants.

33 enfants furent confirmés à Cut Knife. Parrain et marraine: M. et Mme N.-J. Beatch.

Dans les missions, 64 enfants reçurent le sacrement de confirmation dont 6 à Carruthers, 24 à Winter, 22 à Baldwinton et 11 à Marsden.

Partout l'assistance fut nombreuse, particulièrement dans les missions où, pour la première fois, on voyait l'évêque du diocèse. A Baldwinton, Monseigneur bénit la nouvelle église et lui donna comme patron saint Jude, du nom du donateur, Jude Quim, de Toronto, Ont. A Cut Knife, il y eut baptêmes, premières communions et confirmations de deux convertis lors de la visite de l'évêque: Joseph Wallace et Florence Morrison. Dans son rapport, Monseigneur trouve beaucoup de changements dans la paroisse, tant au point de vue spirituel que temporel. Le presbytère a été peinturé ainsi que l'église; l'électricité installée partout, 2500 arbres plantés sur la propriété, club des jeunes gens fondé, etc. "Paix et harmonie existent là où malaise et querelles de familles faisaient prévoir tempête."

(à suivre)



Midi et soir, au retour de l'ouvrage on aidait le départ, tandis que les hommes étaient autour des granges, François s'attardait dans la cuisine, jasant sans cérémonie avec les femmes et les jeunes filles. C'étaient des bons moments que Marie préférait: "Je t'assure que je jouis, disait-elle, à Louise.

Le samedi matin! Le médecin profita d'un voyage que Léon devait faire au marché des Trois-Rivières, pour se rendre à la ville. Le départ se fit presque au soleil levant. Et il pensait: Que je suis donc venu souvent avec ma mère!! Et dans ce temps-là, ce n'était pas en automobile!

L'auto s'avançait rapidement le long du fleuve, quand, en arrivant au vieux moulin à vent, François remarqua le bateau traversier qui venait de Ste-Angèle, et qui s'empressait vers le quai des Trois-Rivières. Tiens, se dit-il, si j'allais le voir arriver!!

Déjà, la foule assiégeait la passerelle. Sur le quai, des charretiers criaient, s'offrant aux cultivateurs pour transporter leurs marchandises. Les vendeurs, pressés d'aller prendre les meilleures tables au marché, semblaient vouloir descendre tous à la fois.



Le soir venu, le train-train de la ferme fini, les hommes avaient fait un peu de toilette et l'on se mettait à la table. Quel charme! Au bout, c'était toujours la place de Baptiste. A sa droite, sur le banc du fond, c'était Philippe, immédiatement suivi des plus jeunes enfants.

Les femmes prenaient place sur le côté extérieur, assises sur des chaises, afin d'être plu libres pour le service. M. Louis, François, Gladys étaient à gauche de Baptiste. Parce qu'ils étaient de la visite, on leur donnait double couvert, des serviettes et une vaisselle plus délicate.

Chaque soir, les cousins et les cousines du voisinage arrivaient par bandes et formaient des réunions joyeuses. C'étaient les jeux de salon où tout le monde s'enrôlait. On jouait: Toilette à madame, cache-tit-pot, bâtir un pont d'amour, etc. On donnait le rôle principal à François.

Ainsi les jours s'écoulaient. François retrouvait partout des réminiscences. Le passage d'un bateau, le cri d'un sifflet à vapeur, le chant d'un oiseau, les beautés du couchant, tout cela le reportait soudain à trente ans en arrière, le replaçait dans sa vie d'autrefois.

POUR QUE VIVE NOTRE FRANÇAIS

(par le P. Gabriel La Rue, S.J.)

Tous les artisans et amis de la cause française au Canada se réjouiront de la mise en brochure de l'excellente étude du P. Gabriel La Rue, S.J., parue dans le "Canada français" du mois de mai dernier, sur "Notre français". A ce travail qui se présente surtout comme un geste de fierté nationale et française, il convenait d'assurer une diffusion aussi large que possible: l Ecole Sociale Populaire a bien voulu s'en charger en le publiant dans la collection de ses brochures mensuelles.

L'ouvrage s'adresse surtout aux éducateurs; il cherche "à définir dans quelle atmosphère doit baigner notre enseignement du français, quel esprit doit animer, dans nos maisons d'éducation, le professeur de français". C'est dire son utilité pratique et pédagogique.

Mais tous ceux qui s'intéressent à la cause nationale et française tiendront aussi à se procurer cette brochure où se trouvent condensées, en même temps que les maladies dont souffre notre langue et leurs principales conséquences dans l'ordre économique, social et politique, les raisons que nous avons de la conserver, de lutter pour elle, raisons qui se résument dans "l'idéal catholique et français en Amérique" et dans "la joie et la beauté" où se baigne la langue française.

La documentation est abondante en même temps que judicieusement choisie. L'auteur ne craint pas, d'ailleurs, d'affirmer en quelques endroits sa propre expérience, et de laisser paraître, dans son exposé volontairement didactique, de chauds sentiments de tendresse et de fierté envers notre belle langue française.

LA CHARTRE DU TRAVAIL

C'est sous ce tire, qui éveille un écho dans la tradition juridique espagnole, que le Chef du Nouvel Etat vient de promulguer le Statut du Travail qui constitue une des bases essentielles de l'organisation de la nouvelle Espagne. Le Conseil exécutif de la Phalange Espagnole, après de courtes délibérations, rédigea ce texte que l'autorité du "Caudillo" sanctionna ensuite, aussi bien par sa signature que par les mots qu'il prononça à ce sujet. On y trouve une parfaite interprétation de la justice sociale et du progrès humain que le mouvement national, ses chefs et les foules qui les suivent proclamèrent toujours comme inhérents à la réalisation de la paix dans la victoire.

Ceux qui croyaient que le régime de la nouvelle Espagne allait être étroitement négatif, privé d'idées généreuses, de transformations profondes dans la structure du corps social, de tendances égalitaires dans les droits, non plus même politiques mais purement humains, oubliaient que, dans la nouvelle ère commencée avec le mouvement libérateur, les vaines palabres étaient finies pour toujours; les déclarations du "Caudillo" allaient être consacrées par les nouvelles réalités espagnoles.

Ces déclarations prévoyaient, comme le signale Knoblaught, que Franco ne resterait pas inactif devant la révolution sociale du prolétariat que les problèmes du travail ne resteraient pas dans un statu quo inique et rétrograde, que dans cet aspect fondamental, son oeuvre serait véritablement révolutionnaire, sans que les droits des autres éléments de la production cessent d'être garantis et sans que l'Etat détruise, dans l'ordre économique, la liberté de l'initiative, quoiqu'il contrôle et assure solidement la régularité et la stabilité du rythme social de la vie du travail.

Cette formule heureuse vient d'être reproduite dans la Lettre promulguée. Une déclaration initiale précise la conception et la doctrine du travail manuel et intellectuel; elle proclame que "pour être essentiellement personnel et humain, le travail ne peut se réduire à une conception matérielle de marchandise, ni être l'objet de transactions, incompatibles avec la dignité de la personne qui s'y livre". Cette déclaration ajoute que "l'Etat estime et exalte le travail, expression féconde de l'esprit créateur de l'homme, et qu'il le protégera, dans ce sens, par la force de la Loi, en lui accordant la plus grande considération et en le rendant compatible avec l'accomplissement des autres buts individuels, familiaux et sociaux." Personne n'en est exclu: "Tous les Espagnols auront droit au travail. La réalisation de ce droit est une mission primordiale de l'Etat."

Ces prérogatives ont, à leur tour, une conséquence réciproque:

"Le travail, considéré comme devoir social, sera exigé inexorablement, sous une quelconque de ses formes, de tous les Espagnols non invalides, car on le considère comme un tribut obligatoire du patrimoine national." Les considérations sur ce devoir remplissent plusieurs paragraphes du titre premier.

Dans le second chapitre, "l'Etat s'engage à exercer une action constante et efficace pour la défense du travailleur, de sa vie et de son travail. Il mettra de justes limites à la durée de la journée de travail, pour qu'elle ne soit pas excessive, et accordera au travail toutes sortes de garanties d'ordre défensif et humanitaire. Il interdira spécialement le travail nocturne des femmes et des enfants, réglera les conditions du travail à domicile, et libérera la femme mariée du travail à l'atelier ou à l'usine."

Il instaure les vacances annuelles payées, et décrète la création "des institutions nécessaires pour que les travailleurs aient accès à tous les biens de la culture, de la joie, de la milice, de la santé et du sport."

Le troisième chapitre établit que "la rétribution du travail sera, au minimum, suffisante pour fournir au travailleur et à sa famille une vie morale et digne." On instaure "le subside familial par le moyen des organismes convenables," et l'on décide "que le niveau de vie des travailleurs sera élevé graduellement et inflexiblement dans la mesure où le permettra l'intérêt supérieur de la nation."

On stimule l'artisanat, "vivant héritage d'un glorieux passé corporatif", et l'on prévoit la protection du travail agricole en fonction directe de la revalorisation des produits des champs, de la propriété et de la stabilité rurale, et du perfectionnement technique de la culture.

Enfin, les problèmes du crédit, de la prévoyance et de l'assistance sociale dans toutes leurs manifestations, depuis le chômage jusqu'à l'invalidité et la retraite des travailleurs trouvent par le législateur les solutions les plus efficaces, renfermées dans le cadre social de la nouvelle Espagne.

Le Capital, considéré en fonction de la stabilité et de l'amélioration de la production et de ses éléments humains; la conception nationale de cette production et l'interprétation chrétienne des idées de famille et de propriété, complètent les bases pratiques de cette loi mémorable, ouvrant des horizons sur un avenir qui contraste, par son évidente sincérité, avec la misère et l'esclavage de l'hypocrisie marxiste sous laquelle vivent encore quelques milliers d'Espagnols captifs.

Les bases vitales du système corporatif sont enfin résumées dans l'organisation de "tous les facteurs de l'économie", "considérés dans leurs syndicats respectifs", "les corporations de droit public, constituées par la réunion dans un organisme unitaire de tous les éléments qui consacrent leurs activités à l'économie dans une branche donnée de la production, économie organisée hiérarchiquement sous la direction de l'Etat". La Phalange Espagnole Traditionaliste et des J.O.N.S. présidera à cette mission reconstructrice qui sauvera la vie, la richesse et le travail de l'Espagne.

Et en pleine lutte victorieuse pour la vie de la Nation, et son redressement définitif, attentif au sacrifice collectif, "l'Etat s'engage à faire entrer la jeunesse combattante aux postes de travail, d'honneur ou de commandement, auxquels elle a droit comme espagnole et qu'elle a gagnés héroïquement."

Cette brochure se vend 15 sous l'exemplaire à l'Action Paroissiale, 4260, rue de Bordeaux, Montréal.

Le professeur. — Mes enfants, l'eau est un liquide incolore, inodore et insipide. Compris? Toi, Jacques, répète. L'eau est un liquide inco....?

—Lore, Monsieur.

—Bien. Toi, Jules. Ino....?

—Dore, Monsieur.

—Bien. Et toi, Emile. Insi....?

—Soit-il.

Monsieur l'instituteur en faillit laisser tomber la carafe.

Un important document

(Suite de la page 3)

de Québec. Il mentionne que "par la suite, les pétitionnaires ayant exprimé le désir que leurs conseillers juridiques fussent entendus en leur nom à l'appui de leur requête, le soussigné à fixé une date pour l'audition de la question, contrairement à la procédure ordinaire dans le cas d'une demande en désaveu; et l'honorable premier ministre et procureur général de Québec, tout comme les pétitionnaires, a été dûment averti de la date de cette convention pour le cas où il désirerait ordonner à ses conseillers juridiques de comparaître et d'être entendus en son nom lors de la dite audition. L'hon. M. Duplessis a averti formellement le sous-ministre de la Justice qu'il ne serait pas représenté à la dite audition. A l'heure convenue, le soussigné a entendu les arguments présentés à l'appui de la pétition par M. Warwick Chipman, C.R. et M. Charlemagne Rodier, C. R., agissant pour le compte de l'Union Canadienne des Libertés civiles, section de Montréal. Etaient aussi présents, M. Hubert Désaulniers, président de la section montréalaise de la dite Union, le professeur Frank-R. Scott et M. J.-K. Mergler, de Montréal."

Le ministre de la Justice résume ensuite les motifs invoqués par la pétition et confirmés par les plaidoiries des avocats et déclare: "A l'égard du pouvoir de Votre Excellence en conseil de désavouer des lois provinciales, il est indiscutable, comme s'exprimait le Comité judiciaire dans la cause Wilson vs Esquimalt & Nanaimo Ry Co., (1922) 1, A P 202 210, que du point de vue de la loi, ce pouvoir est sans restriction. La Cour Suprême du Canada a décidé récemment que, dans cette question, le pouvoir discrétionnaire de Votre Excellence en conseil est assujetti à aucune limitation, ni restriction, s'il s'exerce dans la période prescrite d'un an: Renvoi de Désaveu et Réserve (1938) S C R 71. Les précédents établis depuis plusieurs années, concernent l'exercice de ce pouvoir, révèle toutefois un principe d'application assez uniforme, en vertu duquel Votre Excellence en Conseil, dans l'exercice du dit pouvoir, a été influencé et guidé. Ce principe se manifeste par une répugnance marquée de la part des ministres de la Justice de recommander le désaveu d'une législation provinciale pour le simple motif qu'elle dépasserait la compétence de la législature provinciale, sauf lorsque la dite législation:

a) Constitue une tentative claire et évidente d'empiètement sur le domaine législatif du parlement fédéral (comme dans le cas des cinq lois albertaines désavouées par les arrêtés de Votre Excellence en conseil, en date du 17 août 1937) (C P 1985) et du 15 juin 1938 (C P 1367) ou:

b) entraîne une atteinte nuisible à la propriété, aux intérêts et à la politique du Dominion, comme dans le cas, en 1924, du Mineral Taxation Act, d'Alberta; en 1918, du duVancouver Island Settlers' Rights Acts de la Colombie Britannique, 7 et 8 George V, chapitre 71; et en 1908, d'une loi de la Colombie-Britannique refusant aux Japonais le privilège d'entrée que leur accordait une loi fédérale; ou:

c) vient en conflit avec les intérêts de l'Empire ou les obligations du traité du Dominion, comme dans le cas du Oriental Orders in Council Validation Act 1921, de la Colombie-Britannique qui restreignait l'embauchage des japonais et qui a été reconnu contraire à la loi du traité japonais, 1913.

Ce principe semble reposer sur les considérations suivantes:

PREMIEREMENT — "Les questions soumises visant le pouvoir législatif de la province peuvent être déterminées d'une manière plus convenable et plus satisfaisante par les tribunaux judiciaires que par Votre Excellence en Conseil"; rapports de l'hon. C. J. Doherty au gouverneur général en conseil, 3 mai 1917 et 19 avril 1918; législation provinciale, 1896-1920, pages 137, 175. De la même manière, cet éminent avocat et ancien ministre de la Justice, feu l'hon. Edward Blake, parlant en 1890 à la Chambre des Communes sur l'exercice du pouvoir de désaveu exécutif est saisi d'une proposition à l'effet de désavouer une loi d'une législature provinciale parce que la dite loi serait inconstitutionnelle, et s'exprimait ainsi:

"Si tel est le cas, la loi est nulle et à mon avis je puis avancer qu'il est aujourd'hui généralement admis que les lois nulles ne devraient pas être désavouées mais laissées à l'appréciation des tribunaux."

SECONDEMENT — "La législature est strictement responsable du principe, des mérites et de la justice de ses lois. Ses pouvoirs sont pléniers et exclusifs dans les limites que les restreignent, et si elle doit les exercer sans aucun doute subordonnément au contrôle du gouverneur général en conseil, ce contrôle ne peut, de l'avis du soussigné être mis à effet d'une manière constitutionnelle en vertu du principe qui substituerait le jugement de l'exécutif fédéral à celui d'une législature locale sur des matières strictement limitées au domaine du gouvernement autonome local"; rapport de l'hon. C. J. Doherty au gouverneur général en conseil, en date du 3 mai 1917, législation provinciale 1892-1920, page 137.

Les rapports des anciens ministres de la Justice renferment plusieurs autres expressions d'opinion ayant le même effet.

Après ces considérations préliminaires, le soussigné en vient maintenant à l'étude des motifs pour lesquels les pétitionnaires demandent le désaveu de la loi du cadenas. Les raisons ainsi invoquées refusent de reconnaître, à la législature de Québec, le pouvoir d'édicter la loi en question, et constituent de plus une attaque contre la nature de la loi qu'elles représentent comme détruisant les principes élémentaires et les usages du gouvernement constitutionnel britannique.

Relativement au principe de la mesure, le soussigné est prêt à reconnaître et à réaffirmer l'opinion maintes fois exprimée par ses prédécesseurs, laquelle a donné lieu à leurs recommandations dûment approuvées par Votre Excellence en conseil, savoir, que si la mesure ne prête pas à des objections pour aucun des motifs indiquées ci-dessus et en supposant qu'elle ressortisse autrement à la compétence de la Législature provinciale, Votre Excellence en conseil ne peut convenablement exercer le pouvoir de désaveu dans une condition qui obligerait V. Excellence en Conseil, contrairement aux principes fondamentaux d'autonomie locale, de prononcer sur la sagesse et la convenance d'une mesure adoptée par la législature locale dans l'exercice autorisé des pouvoirs législatifs qui lui sont attribués et pour lesquels elle est responsable envers ses juges politiques, les électeurs de la province. Quant à la disposition législative maintenant à l'étude, ce point de vue ne perd rien de sa force, à vrai dire, s'il faut rappeler que tous les membres des deux Chambres de la Législature, y compris les représentants de certaines personnalités de Montréal qui présentèrent des pétitions à l'encontre, on voté cette loi à l'unanimité, et que les nombreuses protestations auxquelles cette loi a donné naissance parvinrent presqu'exclusivement de personnes résidant dans d'autres provinces et que la loi n'atteignait point.

Reste la question visant la validité constitutionnelle de la mesure: La dite loi dépasse-t-elle ou non la compétence de la législature provinciale? Les pétitionnaires contestent la validité de la loi pour deux raisons principales: en premier lieu, ils allèguent que la loi renverse les libertés civiles fondamentales, particulièrement la ilberté de parole, la liberté de la presse et celle des réunions publiques, et envahit à cet égard le domaine législatif du parlement fédéral. Secondement, les pétitionnaires prétendent que la loi du cadenas, par sa tendance à créer un nouveau crime, bien qu'indéfini, et à en prescrire le châtiment, empiète sur la juridiction législative exclusive du parlement fédéral en matière de loi criminelle.

Chacune de ces propositions soulève une question constitutionnelle dont la solution offre des difficultés; mais comme la législation discutée n'est pas dans l'appréciation de l'une quelconque des trois causes précitées où la convenance de l'exercice du pouvoir de désaveu a été reconnue et confirmée par une série de précédents, le soussigné s'abstient d'exprimer une opinion sur la question constitutionnelle ici soulevée. Conformément à la coutume établie par ses prédécesseurs à l'égard de questions similaires, le soussigné est d'avis que les questions ainsi débattues concernant la validité de la loi peuvent se régler plus avantageusement et convenablement par les tribunaux que par Votre Excellence en Conseil sur la recommandation du soussigné; en conséquence, il n'en recommanderait pas le désaveu pour le motif que la loi est invalide au point de vue constitutionnel.

La pétition renferme une autre demande à l'effet qu'il plaise à Votre Excellence de déférer à la Cour Suprême du Canada pour audition et examen, conformément à l'article 55 de la loi de la Cour Suprême, une question portant sur la validité constitutionnelle de la loi du cadenas. Les pétitionnaires déclarent qu'aux termes de cette loi et des autres lois en vigueur dans la province de Québec, il est difficile pour un citoyen ordinaire de soulever la question de la constitutionnalité de cette loi devant les tribunaux. Toutefois, ils ne disent pas qu'il est impossible pour une telle personne de contester la validité de la loi devant les tribunaux, et le soussigné n'est pas persuadé que l'on ne saurait trouver des moyens susceptibles de fournir aux tribunaux l'occasion de décider si la dite loi dépasse ou non la compétence de la Législature.

Comme les pétitionnaires ajoutant qu'ils font partie d'un organisme non constitué en corporation fondé "pour maintenir les droits démocratiques traditionnels de la liberté de parole, de la liberté de la presse, de la liberté de réunion, les droits du travail et autres droits civils, et prendre toutes les mesures légitimes en vue d'atteindre cette fin", il n'est pas déraisonnable de croire qu'ils chercheraient par tous les moyens possibles à saisir les tribunaux de cette question; aussi le soussigné est-il d'avis qu'il serait préférable que toute question concernant la validité de la loi du cadenas fut décidée dans une action d'espèce plutôt qu'à l'occasion du renvoi d'une question abstraite à la Cour Suprême du Canada.

En conséquence, le soussigné n'est pas prêt à recommander un renvoi par Votre Excellence en Conseil à la Cour Suprême du Canada.

Le soussigné recommande qu'une copie du présent rapport, s'il est approuvé, soit transmis au lieutenant gouverneur de la province de Québec pour l'information de son gouvernement, et qu'une copie soit également adressée, à titre de renseignement, aux pétitionnaires.

Humblement soumis,

Ernest LAPOINTE,

Ministre de la Justice

LE MARCHE

PRIX A EDMONTON

BLE —	
No 1 Nord	.71½
No 2 Nord	.68½
No 3 Nord	.64½
No 3 Nord Garnet	.67½
No 4 Nord	.55½
No 5 Nord	.37½
No 6 Nord	.31½
Fourrage	.29½
No 1 C.W. Garnet	.64½
AVOINE —	
No 2 C.W.	.27
No 3 C.W.	.24½
Fourrage No 1	.22½
ORGE —	
No 3 C.W.	.30½
No 4 C.W.	.28
No 5 C.W.	.27
No 6 C.W.	.26
SEIGLE —	
No 2 C.W.	.33
No 3 C.W.	.29½
No 4 C.W.	.22½
Ergot	.21½
BETAIL	
Bouvillons de choix	$5.00-6.00
ordinaires	4.00-5.00
Génisses de choix	5.00-5.50
ordinaires	3.00-4.50
Vaches de choix	3.50-4.00
ordinaires	2.75-3.25
Taureaux	2.50 à 3.00
Veaux	6.00 à 7.00
Cochons pour bacon	11.35
Agneaux	7.00

LES MINORITES DE LANGUE FRANÇAISE

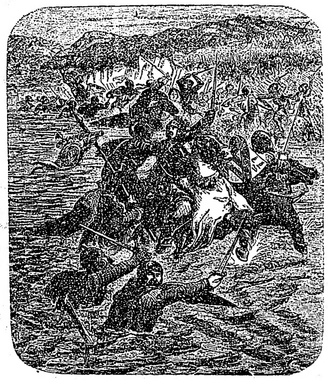
Mémoires présentés à la commission Rowell

Les catholiques de langue française des Provinces Maritimes, ainsi que ceux du Manitoba, de la Saskatchewan et de l'Alberta, ont exposé à la Commission Rowell la situation qui leur est faite dans leurs provinces respectives et demandé le redressement des injustices dont ils souffrent. Ces quatre mémoires sont des documents précieux. Ils révèlent des faits que la plupart des nôtres ignoraient ou dont ils n'avaient qu'une connaissance confuse. Aussi l'Oeuvre des Tracts a cru faire oeuvre utile en réunissant ces quatre mémoires en une seule brochure, qui se vend 10 sous l'exemplaire à L'Action Paroissiale, 4260, rue de Bordeaux, Montréal. Il faudrait donner à cette brochure une large diffusion.

HISTOIRE de FRANCE

PAUL LEHUGEUR — **60**

PHILIPPE VI



La gué de Blanquetage.

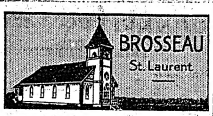
Deux jours avant Crécy, l'armée anglaise avait failli être entièrement détruite: acculée à la mer et à la Somme, elle ne semblait pas pouvoir échapper à Philippe VI qui approchait avec une grande armée, mais les Anglais se firent montrer le gué de Blanquetage, praticable à marée basse; ils le passèrent au point du jour, et culbutèrent le petit corps français qui gardait la rive droite du fleuve: on se battit dans l'eau avec fureur, mais quand Philippe VI arriva sur la Somme, il était trop tard: les Anglais étaient établis de l'autre côté, et la marée montante rendait le fleuve infranchissable.



Les bourgeois de Calais.

Edouard III, irrité de la longue résistance des habitants de Calais, les menaça de les passer tous au fil de l'épée, s'ils ne lui envoyaient pas six bourgeois nu pieds, le hart au col, pour être suppliciés. Eustache de Saint-Pierre et cinq autres braves se dévouèrent et se rendirent au camp des Anglais: Edouard III les regarda avec colère, et ordonna qu'on fit venir le "coupe-têtes". Mais la reine d'Angleterre se jeta aux genoux du roi, et le supplia en pleurant d'épargner les six bourgeois. Le roi resta quelque temps sans répondre, puis "le coeur lui mollit", et il dit à la reine: "Tenez, je vous les donne; faites à votre plaisir".

A l'ombre de nos Clochers



Mariage

Le 2 juillet, avait lieu, à l'église de St-Laurent, de Brosseau, l'union de Simone-Julia Brosseau à Emile-J. Dagenais, de Rouyn, Qué.

La bénédiction nuptiale fut donnée par le R. P. Campeau, assisté à l'autel par les RR. PP. Maynard et Fournier, de St-Paul, comme diacre et sous-diacre.

M. Jean-Baptiste Brosseau assistait sa fille et M. C.-B. Lafond, oncle de la mariée, servait de père à M. Dagenais. Mlles Dorysse et Carmen Brosseau, toutes deux soeurs de la mariée, étaient filles d'honneur. Léon Brosseau, frère de la mariée, et M. William McDonald étaient garçons d'honneur. La petite Ruth Verikoski était la bouquetière.

L'église était ornée de ses ornements de fête, et le choeur de chant, sous l'habile direction de Mme J.-B. Vincent, exécuta une messe en partie et des cantiques appropriés.

Après la cérémonie, 65 invités se rendirent chez le père de la mariée, M. J.-B. Brosseau, pour assister à un banquet somptueux. Les trois Pères déjà mentionnés vinrent bénir la table et mangèrent avec eux. La journée se continua à la gaieté, et le souper qui suivi fut servi à Two Hills, à la salle à manger de l'hôtel.

Pour clore cette belle journée, on se rendit à la salle de récréation de cette dernière localité où l'on dansa, jusqu'aux petites heures, au son d'une orchestre, venu d'Edmonton même.

Dans quelques jours, M. et Mme E. Dagenais doivent nous quitter pour Gordon Lake, territoire du N. O. où M. Dagenais doit reprendre son travail comme prospecteur pour le Fédéral.

Les nombreux voeux de bonheur les accompagnent dans leur nouveau séojur et chacun gardera un bon souvenir de cette belle journée.

Baptême

Fut fait enfant de Dieu et de l'Eglise, Joseph-Télesphore-Sylvio-Gaétan, enfant de M. et Mme Sylvio Ouellette. Le parrain et la marraine: M. et Mme Télesphore Lord, de St-Paul, grand-parents de l'enfant.

En voyage

M. Joseph Rioux, de l'avis de son médecin, suit la cure de sources d'eau chaude, à Banff.

Départ

Mlle Robin, institutrice à l'école Champlain, part pour ses vacances. A l'automne, elle sera remplacée par un ou une ukrainienne. Regrettable changement. Nous lui souhaitons d'avoir une autre école, sous un plus beau ciel.

Dans nos archives

Il y a 18 ans, le 30 juin 1920, M. l'abbé Louis Tremblay unissait dans les liens du mariage Albert-Jean Barnes et Marie-Rose Lapierre.

En visite

M. et Mme Henri Coutu, de Flin-Flon, en visite chez ses parents, M. et Mme Coutu.

M. J. Roberge, autrefois de St-Paul, maintenant garde à l'institut "Oliver", fit une visite au curé.

En promenade chez M. et Mme Tessier, la famille Plouffe, de Végreville.

M. et Mme Dan MacMillam, de retour d'Edmonton, fit halte à Brosseau pour assister à la messe paroissiale.

LA COREY

Corr.:—Laviolette

M. McNamee et M. Major, de Fort Kent, tenaient une assemblée libérale ici, la semaine dernière. Ils se proposent d'organiser des groupes libéraux. M. A. Bureau fut choisi comme président du groupe local. Actuellement, tous les discours portent sur la politique.

Mme Arthur Tétreault, de Willow Trail, recevait la visite de son père, M. G. Bienvenu, de Ste-Angèle, P.Q.

M. et Mme Arthur Bienvenu et leur fils, Roland, de Végreville, étaient des visiteurs, dimanche.

Dimanche, le 10 courant, nous avions notre soirée familiale remise du dimanche dernier. Les prix de cartes des hommes, offerts par M. le Curé, Arthur Robert et Albert Ouelette, furent gagnés par MM. Campeau, Louis Dumaine et Camille Verrier. Ceux des dames, offerts par Mme A. Bureau, M. Napoléon Ouelette et M. le Curé, furent gagnés par Mme J. Levasseur, Mme A. Ouelette et Cécile Bureau. Le prix d'entrée, offert par M. Desureau, de Bonnyville, fut décerné à Mlle Nadon.

Mme B. Cunningham se chargea de nous donner la soirée. Mmes J. Levasseur et A. Michaud, de Fort Kent, ont également participé par une belle chanson. Armand St-Pierre prêta également son concours.

Nous remercions Mme Cunningham ainsi que ses élèves, pour le beau concert.



Corr:—Henricus

La mort vient d'enlever presque subitement un jeune homme de 20 ans: Joe Melnick qui depuis plusieurs années travaillait au service de M. Siméon Langlois. Souffrant de l'estomac, il fut transporté très malade à l'hôpital de la Miséricorde où son état fut jugé très grave et une opération nécessaire. Pendant une semaine, il supporta patiemment ses souffrances, reçut les derniers sacrements en pleine connaissance et le jeudi 7 juillet rendit le dernier soupir. M. Siméon Langlois arrivait justement ce jour même de Québec. Il fut désagréablement surpris et affecté par cette mort innattendue d'un bon serviteur considéré un peu de la maison. Les funérailles ont eu lieu à Edmonton à l'église ruthène, lundi 11 juillet. — R.I.P.

Le 10 juillet nous avions une belle partie de cartes, à laquelle assistèrent un grand nombre de nos paroissiens et quelques visiteurs d'Edmonton et de Gibbons. Les prix furent gagnés par Mlle Irène Larocque, Mme Wilfrid Paradis, Miss Newton, M. Arthur Béhiels, M. Ephrem Langlais, M. Lionel Alain et donnés par H. Ranch, Siméon Langlois, H. Bériault. Le prix de la râfle fut gagné par M. Donat Baril et l'autre par M. Denis Campeau.

Ceux qui prirent part au concert furent: MM. Edward, Obry, Arthur Adams, Emile Houle, T. Morin, Patrick Morin, Emile Rocque, Alice Rocque qui chantèrent et jouèrent de divers instruments. Ce fut Imelda et Gilberte Normandeau qui terminèrent par une chanson et une petite pièce en français. Merci à tous ces artistes de bonne volonté. Nos remerciements aussi aux Dames de l'Autel pour leur dévouement et à tous ceux qui ont contribué au succès de cette soirée.

En visite au presbytère le R. P. Boniface, o.f.m., accompagné de M. J. Châtain.

Mme Alphonse Lamoureux est tombée accidentellement et s'est fait une double fracture au bras. Elle est actuellement à l'hôpital Général. Nous lui souhaitons une guérison aussi prompte que possible.



Notre pique-nique est maintenant chose du passé. Ce fut un véritable succès, car il faut compter que nous n'avions rien autre chose que les comptoirs, le bingo étant défendu, nous ne nous en sommes pas servis. Il a fallu que les comptoirs soient bien occupés pour que d'un à cinq sous il nous rapportèrent de belles récettes. Les dames de l'autel remercient bien sincèrement tous les visiteurs, et ils étaient nombreux, venus, quelques-uns de Légal, de St-Albert, de Leonia et d'Edmonton. Merci aussi à M. Wilfrid Royer pour son beau dévouement à organiser les jeux. L'après-midi fut bien remplie et intéressa tout le monde. Nos équipes perdirent, mais ce sont de bons perdants et ils se promettent de prendre leur revenge un peu plus tard. Merci également aux donateurs de beaux prix. Ils étaient nombreux et beaux. La Co. Gainers nous donna 12 lbs de graisse, et la G.W.G. Wholesale un beau porte-monnaie en cuir. La maison Eaton donna plusieurs beaux petits prix. Les autres étaient tous donnés par des gens d'ici. Nous ne donnons pas les noms de peur d'en oublier.

Enfin, un merci général à tout le monde et aux dévoués zélateurs et zélatrices. Comme il n'y a pas de ciel sans nuage, sur la fin du jour, il y eut un léger nuage qui a assombri un peu notre belle journée.

Un jeune enfant de 5 ans, fils de M. et Mme Albert Bérubé, disparut et on chercha partout, finalement, on alla voir chez lui. On le trouva les portes fermées à clé et dormant comme un bienheureux. Il aurait fait le trajet à pied et seul à une distance de 2 milles et demie.

Le jeune Lionel Leblanc est main-

(Suite à la page 8)

Une caisse populaire qui fonctionne bien

CELLE DE STE-FAMILLE DE CALGARY

M. le Rédacteur,

Il y a une couple d'années nous écrivions à M. C. Vaillancourt, président de la Fédération des Caisses Populaires de Québec pour lui demander des informations; en même temps nous lui avouions la lenteur des progrès de notre caisse. Sur ce, il nous répondit: "Ne perdez pas courage, petit train va loin."

Si nous n'avons pas à nous enorgueillir d'affaires prodigieuses, nous n'avons pas raison non plus de nous décourager. D'une douzaine de sociétaires au début, nous en comptons maintenant soixante et sept.

Depuis sa fondation les profits de notre Caisse nous ont permis de donner à nos sociétaires un divdende annuel d'un moins 4 4/5% sans compter que chaque année 30% des profits ont été placés aux comptes de réserve et de prévoyance.

* * *

Ces jours derniers nous avions l'assemblée annuelle présidé par M. le Dr Beauchemin. Voici-ci à peu près ce qui s'est passé:

L'assemblée commence par la prière suivie par la lecture du procès verbal de la dernière assemblée.

Le gérant lit le rapport financier et le résumé des recetes et des déboursés depuis la fondation en mai 1935 jusqu'au 1er mai 1938:

RECETTES	
Capital social	$ 718.29
Epargne (dépots)	3,773.18
Remises sur prêts	1,580.00
Taxes d'entrée	15.70
Bénéfices (intérêt reçu)	119.07
Total des recettes	$6,206.24
DEBOURSES	
Retraits sur capital	82.68
Retraits sur épargne	3,349.22
Prêts consentis	2,510.00
Intérêt sur épargne	14.80
Boni ou dividente	22.97
Dépenses	22.78
Inventaire	19.44
Total des déboursés	$6,021.89
Balance en main	184.35
	$6,206.24

On passe la résolution d'augmenter à cinquante le nombre de parts qu'un sociétaire puisse acquérir.

Sur la motion de M. A. Despins, appuyé par M. F. Dallaire on réélit Mde Poulin sur le conseil d'administration pour trois ans.

Proposé par M. L. Auclair, appuyé apr M. A. Despins et adopté que M. F. Dallaire soit réélu sur la commission de crédit pour trois ans.

Proposé par M. J. Despins, appuyé par M. L. Auclair et adopté que M. D. Caron soit élu sur le conseil de surveillance pour trois ans.

Les officiers de la Caisse sont maintenant es personnes dont les noms suivent:

Conseil d'administration: M. le Dr Beauchemin, président; Mde J. R. Miquelon, vice-présidente; P. Laurendeau, gérant; Mde Poulin, M. A. Despins.

Conseil de Surveillance: Mde Spence, M. L.-O. Plotkins, M. D. Caron.

Commission de crédit: Mde Côté, M. J. Despins, M. F. Dallaire.

* * *

M. le Dr Beauchemin prend la parole:

Mon révérend Père, Mesdames et Messieurs,

Il m'est très agréable de présider aujourd'hui l'assemblée annuelle de notre Caisse Populaire, et j'ai beaucoup de plaisir à vous dire qu'aujourd'hui les yeux de nos compatriotes de l'Alberta sont un peu tournés vers nous, parce que nous sommes la seule Caisse Populaire qui existe en Alberta. Mais l'idées des caisses se développe rapidement et l'on regarde vers nous pour comprendre mieux la façon dont les caisses populaires peuvent aider la cellule paroissiale.

Que dirait M. Desjardins, le fondateur des Caisses, s'il revenait de nos jours visiter les pauvres des centres Canadens-français, car remarquez le bien, l'idée de M. Desjardins n'était pas de créer une grande organisation financière avec de gros capitaux ayant force matérielle dans l'organisation des forces canadiennes. Non, ce qu'il voulait c'était d'aider le pauvre et honnête homme qui ne peut faire reconnaître son honnêteté dans les banques régulières mais qui vaut son pesant d'or parmi ses propres compatriotes.

C'est celui-là que M. Desjardins voulait aider en organisant les Caisses Populaires, de même qu'il voulait permettre a l'économie des paroisses en général de faire en sorte que le capital des nôtres serve pour les nôtres. N'est-ce pas là en effet le véritable service que le crédit peut apporter en servant à l'endroit où il est créé. Il a voulu aussi aider la cellule paroissiale, parce qu'il savait qu'en créant ainsi une aide aux pauvres, il créérait aussi une meilleure entente, une véritable amitié, parmi les paroissiens d'une même paroisse, venant ainsi renforcer la paroisse cellule par excellence de la survivance canadienne-française.

Et mesdames et messieurs, n'est-ce pas que la paroisse Ste-Famille a besoin de toutes ces qualités morales et matérielles que préconise la caisse populaire? Vous avez entendu le rapport; il prouve ce que peut faire une petite caisse comme la nôtre pour le bien des paroissiens et j'en suis sûr, vous continuerez de lui prêter davantage tout votre concours.

Je veux en terminant m'adresser d'une façon toute particulière aux jeunes qui bientôt devront prendre a direction des mouvements que nous serons heureux de leur laisser. Je voudrais qu'ils comprennent dès maintenant toute la valeur de l'économie afin qu'ils n'aient pas plus tard à regretter amèrement de folles pertes qu'ils croyaient être de gros profits, et continuer ainsi à servir leurs compatriotes et eux-mêmes tout en travaillant au bonheur moral et matériel de la Paroisse Ste-Famille de Calgary.

* * *

Pour nous encourager, dit ensuite M. P. Laurendeau, à estimer davantage notre Caisse, considérons un peu le développement des Caisses Populaires aux Etats-Unis et ce que l'on en dit dans a république voisine.

C'était en 1909 que M. Filène, le fondateur des Caisses aux Etats-Unis réussit à faire passer la première loi autorisant les Caisses Populaire dans l'état de Massachusett.

Douze ans plus tard en 1921, il y avait des lois autorisant les Caisses dans dix Etats et l'on comptait alors 199 Caisses.

En 1934 quarante-trois états autorisaient les Caisses qui étaient alors au nombre de 3400.

Aujourd'hui il y a aux Etats-Unis 6600 Caisses et près de 1,250.00 membres.

Avec le temps les caisses d'un certain district se sont jointes en une association que l'on appelle chapitre. Les chapitres d'un état s'unissent pour former une ligue et l'union des ligues s'appelle l'Association Nationale des Caisses Papulaires.

L'Association Nationale a fondé le "Bridge," journal publié dans l'intérêt des Caisses. Elle organisa aussi une société mutuelle dont le but est d'assurer la vie des emprunteurs au montant de leurs emprunts. En 1936 elle fonda une coopérative pour fournir aux Caisses, au prix coûtant, tous les livres et la papeterie dont elles ont besoin.

La société mutuelle vient d'annoncer un autre plan par lequel elle assure, moyennant une certaine prime payée par chaque caisse, la vie du sociétaire pour le double montant de ce qu'il a dans la caisse. Par exemple si un sociétaire à $200.00 de parts à sa mort ses héritiers recevront $400.00.

Aux Etats-Unis les Caisses chargent un intérêt de 1% par mois sur le montant dû par l'emprunteur et elles donnent aux dépositeurs 3% et 4% par an.

Leurs dividentes, en raison du taux d'intérêt plus élevé que le nôtre, est ordinairement de 6% à 7% par an.

Laissez-moi maintenant vous lire quelques txtraits du "Bridge" pour activer l'intérêt que l'on devrait porter aux Caisses:

"Trop nombreux sont les sociétaires qui n'ont qu'une part. Ils épargnent cinq piastres pour acheter une part et aussitôt ils commencent à emprunter. C'est la fonction des caisses d'aider par un prêt ses membres quand ils ont besoin d'argent. Mais l'emprunteur habituel oublie qué les caisses sont fondées surtout pour encourager l'économie. Je me souviens, dit l'auteur qu'une fille, employée, persista à faire des dépôts à sa Caisse. Elle n'eut jamais un gros salaire, cependant après dix huit ans elle avait $4,000.00 dans la Caisse. Un jour je cherchais à convaincre un individu d'aider à fonder une Caisse. "Je ne puis, me dit-il, épargner 25c par semaine pour acheter une part." Et après m'avoir donné un cigar de 10c il me pria de l'accompagner à l'hôtel. Là il acheta plusieurs verres de boisson pour graisser son gosier afin de mieux continuer son argument. J'ai compté qu'il avait dépensé 85c pour tâcher de me prouver qu'il ne pouvait pas épargner 25c par semaine.

La Caisse Populaire est un entre aide mutuel. Trop souvent on est porté à croire que la caisse est simplement une organisation commerciale. Les piastres et les sous sont simplement les outils dont on se sert pour rendre un service à nos concitoyens. Les dividendes sont relativement sans importance en comparaison avec le but principal. J'aime mieux considérer les centaines de difficultés et embarras financiers que les Caisses ont su applanir. Caché derrière les chiffres, on découvre l'histoire des services rendus, l'histoire de soucis bannis, l'histoire de fardeaux allégés et l'histoire des coeurs qui ont été soulagés et rendus heureux. J'aime à considérer la Caisse comme une institution de services rendus et de services à rendre, par laquelle le peuple peut résoudre ses problèmes économiques de chaque jour et ainsi devenir maître de sa propre destinée financière. J'aime à considérer la Caisse comme l'ami qui tend une main secourable, qui par son service sympathique cherche à niveler les obstacles qui se rencontrent sur le chemin de la vie.

Quand nous saisissons cette vision et que nous voyons dans la Caisse le moyen qui peut sans égoïsme rendre le service pour laquelle elle est crée, nous devenons plus convaincus de son aspect spirituel. Si nous ne pouvons saisir cette pensée nous perdons de vue le plus beau côté que la Caisse nous montre.

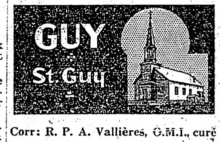
Je ne crois pas qu'il existe un individu dont l'âme est tellement dépravé qu'il ne puisse pas sentir quelque satisfaction légitime d'avoir fait quelque chose de constructif pour aider l'humanité. Ainsi puisque la Caisse nous donne l'occasion de contribuer au bien-être de nos concitoyens, elle nous donne à vous et moi l'occasion de démontrer ce qu'il y a de meilleur en nous. Si cette belle institution, créée pour rendre service et de laquelle nous sommes si fiers, doit passer à la postérité, si elle doit continuer sa marche de progrès, si ellle doit atteindre sa haute destinée, il faut lui donner notre support et l'aider à agrandir son champ d'action."

* * *

Le Rev. Père Bourque; présent à l'assemblée, toujours zélé pour les oeuvres paroissiales nous encouragea à continuer notre travail. Il espère que tous les paroissiens de Ste-Famille deviendront membres de la Caisse.

On cloture la séance par la prière.

P. Laurendeau,
gérant, Caisse Populaire Ste-Famille



Corr: R. P. A. Vallières, O.M.I., curé

M. l'abbé St-Pierre est parti, le 29 mai, pour l'Est, où il assistera au Congrès eucharistique de Québec. Il sera de retour le 24 juillet.

Les paroissiens de Guy ont dû battre le feu qui menaçait notre église, pendant une couple de jours. Ils firent des tranchées et charoyèrent de l'eau pour empêcher le feu de courir dans l'herbe.

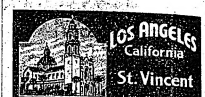
Nous avons eu de la pluie en abondance vers la fin de juin. Les habitants étaient très contents, et remercient le Bon Dieu d'avoir exaucé leurs prières.

Nous avons eu le bonheur d'avoir une retraite, cette année, prêchée par le R. P. Louis Gagnon. Les paroissiens vinrent nombreux à tous les offices.

Le R. P. Robert, Dominicain, est en promenade chez ses parents, M. et Mme Arthur Robert.

M. Léopold Benoît et sa femme ont passé quelque temps chez M. Aurèle Benoît.

M. Josaphat Benoît est parti pour Vègreville avec son frère, Léopold.



Corr: M. J.-R. Thiboдeau

A l'intersection de nos boulevards on y installera une assez large statue, une statue "Red Cross Murse". Ce sera pour décorer d'abord, puis pour rappeler qu'il faut être attentif sur le trafic. Les habitués viendront à ne plus voir cette statue; certains ne voient plus la police parfois, mais la majorité des passants n'y pas pas souvent et elle sera attractive. Cette statue contiendra une "cache" de médecines, bandages et téléphone.

* * *

Juin est notre mois ombrageux. Seulement huit de ses journées furent claires. Jamais il n'a eu autant de nuages sans pluie que pendant ces 30 derniers jours. En juin 1889, le record, nous eûmes qu'une seule journée claire. Tout ceci fait bien plaisir aux jaloux de notre climat.

* * *

Un de nos prêtres change de paroisse. Il laisse la réputation du religieux qui sut plaire le plus à toutes les nationalités.

* * *

Sur une de nos grandes routes, bordant la mer, on y placera une croix de 100 pieds, sur une hauteur donnant vue sur l'océan et le boulevard. A ses pieds, il y aura une chapelle de 350 sièges, et un amphithéâtre en plein air de 3500 places.

* * *

Avec mon bon sourire, si j'en ai envie, et mon vif empressement de désirer aider, quand je ne peux faire autrement, j'offre à mon camarade de lui aider à remuer une table, et lui, le coquin, pour me récompenser, me la laisse tomber sur les pieds. J'oubliai la guerre de Chine. Un mauvais passe-temps! Je crofais quatre de mes orteils parties pour l'autre monde, m'y faire place pourr quand j'arriverai. J'aurai ma revenge. Seulement, je choisirai une table pour six couverts; une table de douze, c'est trop.

* * *

Nous avons eu une exhibition de chiens: 3000 pédégris.

* * *

Chaque "beach", ici, — et c'est qu'il y en a — s'exerce à être aussi attrayantes que possible. Il y a toujours quelque chose d'excitant à l'une d'elles. Cette fois-ci, c'est Huntington Beach qui nous épatte avec sa chasse aux grunions. Le grunion est un tout petit poisson, sardine presque, qui choisit une haute marée pour y déposer ses oeufs dans le sable, sur la plage. Il se laisse porter et bercer par la vague qu'il juge la meilleure pour y faire vitement son travail afin de s'en retourner sur la prochaine qu'il pourra attrapper. C'est un spectacle que de voir cette multitude de petits poissons argentés fourmiller sur le sable, surtout si la lune illumine. A la haute marée, la lune est "pleine" ou nulle. L'humanité sait ceci; il s'y rend. Donc, à cette plage, entre les deux coups de pistolet de minuit et une heure A.M., il y eut un prix, vendredi soir, pour le barbare qui en ramassa le plus dans son sac. Il devient fameux! Et que fait-on de tous ces grunions? Eh bien! il y aura ceux-là de moins à nous émerveiller la prochaine fois!

Chez les Bonnes Amies

Les bonnes choses ne durent pas éternellement, et, évidemment, c'est ce qui me ramène à la charge pour brouiller une fois de plus l'atmosphère paisible de notre petit coin.

Vous vous souvenez encore peut-être combien la température était sèche en juin dernier? Très bien. Vous ignorez, cependant, le rôle héroïque qu'y joua notre cercle. Cessez de me regarder avec cet air sceptique, car, je vous l'avoue, je ne crois pas divaguer, cette fois. Voici la vérité en bloc: Au cours du mois de juin, je répète, les fermiers étaient inquiets, les bons curés un peu soucieux et notre présidente secrètement perplexe. Prières, menaces, neuvaines, pélerinages et promesses ne parvenaient en rien à fléchir le gran Maître. Il n'y avait plus rien à faire, sauf prier. Or, il advint que notre présidente eut l'idée très sage d'organiser un pique-nique. Vous en anticipez déjà la fin.... Qu'il nous soit permis de remercier Mme Gérard Baril qui s'acquitta de son rôle de bergère avec l'aimable hospitalité qu'on lui reconnaît toujours....

Sans vouloir faire preuve de vantardise, il est intéressant de constater chez nos membres la présence réelle d'une diversité de talents qui promettent beaucoup. Tous ceux qui ont eu la bonne fortune d'assister au "Coeur blessé" sont de mon avis j'en suis persuadée. Donc, nos félicitations des plus chaleureuses aux Bonnes Amies (et aux autres acteurs et actrices, bien entendu) qui ont pris part à cette pièce.

Diversité de talents, dis-je? Encore l'autre jour, il fut donné à notre exécutif d'écouter les vers qu'un de nos membres a composés au retour d'un voyage à Calgary. Cette excursion semble avoir coïncidé avec la dernière grosse pluie qui s'est abattue dans notre contrée... En tout cas, il paraîtrait que Muriel en est revenue le caractère fortement trempé.

Diversité de talents? Nous avons des actrices, des écrivains, des poètes, etc., (mais pas encore d'avocat)

La Hudson Bay et la Banque Canadienne Nationale sont de nouveau rééquilibrées:

1. Mlle Gabrielle Mercier s'est réinstallée sur notre planette, après un voyage en avion dans les glaces du nord. Il serait très intéressant de découvrir l'attrait secret qu'abrittent ces régions. Gaby aurait peut-être entendu l'appel du Yukon? Mais alors, Curwood n'aurait pas erré autant que nous aimons à croire... Qu'en dis-tu Gaby??

2. Mlle Camille Allard (de nature apparemment plus communicative) nous étale avec un enthousiasme prenant les beautés du Banff charmeur, où elle s'est ajournée quelques jours, en route pour Gravelbourg ou demeurent les siens. Camille nous est revenue enfin toute disposée à reprendre l'ouvrage et à voir ses compagnes partir en vacances à leur tour....

Mlle Lucia Boucher est de retour de Vancouver, après un agréable séjour au pays des "Lions". Lucia se dit bien remise de son expérience au "Capilano", c'est peut-être qu'elle n'a pas encore franchi son Rubicon.... Mme Alphonse Brissette, nous dit-on, est partie pour cette ville ensoleillée du Pacifique.

Nos membres de la ville et des alentours seront sans doute heureux d'apprendre que Mlle Bernadette Lachance, maintenant de Winnipeg, est en visite chez ses parents. Aussi, Mme Racette (Valéda Sabourin) de Blairmore, est en promenade chez ses parents, durant les vacances.

Ces jours derniers, Mlle Alice Lemieux, qui est à Montréal depuis un an, s'arrêta quelques jours à Edmonton avant de se rendre à Jasper où elle doit passer l'été.

On nous rapporte qu'Alberta Beach est bien occupé, en ce moment. Vous y verrez Mlles Claire et Rose Châtain, Jeanne Kéroack, Laurence et Thérèse Sabourin, Marcelle Pépin et Thérèse Mercier. Aussi, Mme Laurier Picard avec ses enfants, Mlles Jeanne Julien et Charlotte Bernier.

A Edmonton Beach: Mme Roméo Bouchard avec ses enfants et Mlle Gabrielle Hervieux.

En villégiature: Mlles Jeanne et Lorraine Montpetit.

Mme Gérard Baril et Mlle Thérèse Kéroack sont revenues ces jours derniers d'une semaine de bivouac avec leurs guides aux environs de St-Albert.

Mme E. Trudel, de Jasper, àtait de passage à Edmonton avec ses enfants.

Nos félicitations les plus empressées à Mlle Cora Côté qui est maintenant Mme Denis Baron.

SECRETAIRE

L'attitude des délégués

(Suite de la page 3)

de langue française? Les Canadiens français peuvent-ils avoir confiance dans les hommes qui composent la grande majorité du parti? Toutes ces questions viennent naturellement à l'esprit au moment où les délégués de toutes les provinces repartent vers leurs comtés respectifs pour commencer le travail d'organisation en vue d'une élection prochaine.

L'attitude des délégués de langue anglaise

Il faut dire tout d'abord que les délégués de langue anglaise, tout en affichant une correction parfaite dans leurs relations officielles et privées avec les délégués de langue française, se sont comportés dès les premiers instants du congrès en hommes convaincus des droits et de la force d'une majorité, pour employer l'expression chère à M. Bennett. Ils ont tout de suite exposé leurs points de vue. Ils ne se sont pas gênés. Sir Thomas White, M. Arthur Meighen et M. R.-B. Bennett ont posé les principes généraux qui devaient guider le parti dans ses luttes électorales et politiques. Sir Thomas White a été suave. M. Meighen a gaffé, M. Bennett a manqué de la plus élémentaire délicatesse lorsqu'il a demandé à ses auditeurs de se lever et de s'engager, par ce geste, à sauvegarder le lien impérial. Tactique démagogique détestable, infiniment méprisable. M. Bennett savait qu'aucune personne présente ne pourrait décemment s'abstenir de se lever. Il fallait voir la mine piteuse de bons Canadiens français, se levant comme malgré eux. M. Bennett ne connaît pas le "fair-play". Il ignore ce que c'est que l'esprit chevaleresque. Et aussi le tact.

L'arrogance imitatrice

Encouragés par de si vilains exemples, les simples délégués y sont allés à coeur-joie. Jusqu'aux tout jeunes gens qui venaient clamer sur la tribune leur attachement à l'Empire, leur loyalisme étroit, leur ignorance des intérêts permanents du Canada. On dira peut-être que ces gens ne parlaient pas au nom du congrès, encore moins au nom du parti. Que penser alors des applaudissements frénétiques dont la moindre déclaration loyaliste était soulignée et amplifiée? On a vu que les délégués de langue anglaise ne s'occupent pas du Québec et de ses revendications légitimes, lorsqu'il s'est agi d'ajourner la prise d'attitude du parti sur la question de la réforme constitutionnelle, après la fin des travaux de la Commission Rowell. Il a fallu que des hommes d'autorité vinssent presque se mettre à genoux devant l'auditoire pour le supplier de ne pas exiger une prise d'attitude immédiate du parti, de crainte de diviser le parti, pour ramener les délégués au sens de l'opportunisme. Ces porte-parole disaient en somme: "Ne dites rien. N'exigez rien. Faites-nous confiance. Vous verrez que nous vous donnerons satisfaction à la fin...."

Pas de referendum

La délégation du Québec avait préparé cette résolution:

"Attendu que la population du pays est opposée à la guerre; attendu qu'une participation du Canada à une guerre extra-territoriale ne concorderait pas avec les intérêts du Canada; qu'il soit résolu que le congrès national du parti conservateur s'engage — advenant le cas où la population, par voie d'un referendum ,déciderait en faveur d'une participation active à une guerre impériale — de ne jamais mettre en force la loi de la conscription et de n'y participer qu'en autant que l'Angleterre accepterait d'assumer les frais de notre participation."

Cette résolution a été écartée en comité. Et le congrès en séance plénière a adopté un texte consacrant le lien impérial et la nécessité d'une action concertée des nations du Commonwealth en vue de la édfense militaire. Les délégués de langue française ont été écrasés par la majorité. Il ne leur est resté que la maigre consolation de constater que les résolutions eussent pu être plus compromettantes.

Politique ferroviaire

Sur la question ferroviaire les nôtres ont pu faire adopter leur point de vue. Les délégués de langue française avaient préparé la résolution suivante:

"Attendu que l'intérêt public doit toujours prévaloir sur l'intérêt privé;

Attendu que le chemin de fer de l'Etat n'a pas été construit dans un but de profit mais dans le but de développer le pays;

Qu'il soit résolu que le congrès national du parti conservateur s'engage à s'opposer à la fusion des chemins de fer sous le contrôle d'une compagnie privée."

Le congrès s'est prononcé contre la fusion de nos deux chemins de fer, malgré que l'on disait couramment que les agents et les avocats du C.P.R. faisaient des efforts surhumains pour amener les délégués à se prononcer en faveur de la fusion, chère au coeur de sir Edward Beatty.

Les agents du C.P.R. sont venus à deux doigts de la victoire, comme le démontrent les résultats du scrutin. L'on disait que M. MacPherson avait l'appui, non seulement de M. Bennett, de M. Meighen, mais aussi de sir Edward Beatty. L'on a voulu répéter la tentative de 1917. Cette année-là, on avait mis de l'avant la question de la conscription; mais les agents des chemins de fer ne songeaient pas moins à passer au gouvernement un réseau ferroviaire banqueroutier. C'est en sommes pour cela qu'il y a eu gouvernement d'union.

En 1938 on a voulu se servir de M. MacPherson pour agiter le drapeau britannique. Derrière l'"Union Jack", sir Edward Beatty veillait. Il se tenait prêt à accepter le magnifique cadeau des C.N.R. Un peu plus et le tour était joué. En effet, au premier tour de scrutin, M. Manion obtenait 726 voix et M. MacPherson 475. Au second tour, M. Manion en obtint 830 et M. MacPherson 648. Ainsi donc, M. MacPherson a gagné 173 voix au second scrutin, alors que M. Manion n'en a gagné que 104.

M. MacPherson bien appuyé

Répétons-le. Un peu plus, et M. MacPherson passait. Eûût-il commencé sa campagne quelques jours auparavant, la majorité des délégués de langue anglaise se ralliaient à sa candidature et faisaient bloc contre celle de M. Manion qui, lui, s'était prononcé nettement contre la fusion des chemins de fer.

Le succès remarquable de M. Mac Pherson s'explique de bien des façons. Si ce qu'on nous a rapporté est vrai, M. Bennett se montre de nouveau sous son vrai jour. Il était entendu que M. Earl Lawson était le candidat de M. Bennett. Celui-ci aurait dit à son jeune collègue qu'il lui trouverait lui-même deux parrains. M. Lawson lui aurait demandé s'il devait s'en occuper. Non, lui aurait répondu M. Bennett, qui avait déjà les yeux sur M. Dieffenbaker, leader conservateur en Saskatchewan, et sur M. Earl Rowe, leader conservateur en Ontario, comme parrains de la candidature de M. Lawson.

Or, le soir même de la mise en nomination, M. Lawson serait allé trouver M. Bennett pour s'enquérir des personnes qui devaient appuyer sa nomination. M. Bennett lui aurait répondu sèchement que M. Mac Pherson était son homme. A la dernière minute, M. Lawson a dû se trouver des parrains. Sa mésaventure l'aurait complètement désorganisé, ce qui expliquerait qu'il ait fait si piètre figure, non seulement le soir de la mise en nomination mais au scrutin de l'après-midi, alors qu'il a été éliminé dès le premier tour du scrutin. M. Lawson avait pourtant été l'un des plus fidèles admirateurs de M. Bennett. Des intérêts supérieurs ont sans doute parlé.

Au diable le Québec!

Voilà de quelle façon se sont comportés les délégués de langue anglaise; voilà l'esprit qui a dominé durant le congrès.

Aussi la délégation du Québec ne s'est jamais sentie pleinement chez elle. Dès mercredi, plusieurs délégués québécois parlaient de quitter le congrès et le parti, en signe de protestation contre les discours impérialistes.

Hier, le 8, il fut de nouveau question d'un départ en masse. On doit rappeler que la délégation du Québec se composait des représentants des deux districts de Montréal et de Québec. Les délégués de Montréal étaient plus décidés que ceux de Québec à quitter la place; quelques-uns d'entre eux favorisaient la candidature de M. H.-H. Stevens, s'opposant à celle de M. Manion, pour des raisons qu'on ne connaît pas encore exactement. Mais presque tous n'aimaient pas l'atmosphère du congrès et n'auraient pas hésité à tirer leur révérence. Par ailleurs, les représentants du district de Québec se composaient de deux groupes, eux aussi: parmi eux il y avait des gens du vieux régime et leurs acolytes—la vieille gang—qui s'efforçaient de tirer avantage du fait que les résolutions n'étaient pas plus provocantes et affirmaient qu'il fallait rester dans le parti.

On a fait des pressions considérables auprès de M. Georges Héon, président du comité de Montréal, pour qu'il se décidât à diriger la révolte ouverte. M. Héon, qui a été sans contredit la figure dominante de la délégation du Québec à cause des discours qu'il a prononcés contre M. Meighen et de la part qu'il a prise aux délibérations dans les comités, s'est refusé de prendre une décision précipitée. Il s'était engagé à appuyer la candidature de M. Manion. En toute loyauté, il n'a pas voulu abandonner le congrès avant le scrutin. M. Héon s'est efforcé de gagner du temps et de calmer les esprit. Il est loin d'être satisfait du congrès, ainsi qu'en fait foi la déclaration qu'il avait faite la veille. M. Héon et, avec lui, les délégués du Québec, ont maintenant à décider s'ils doivent rester dans le parti. A moins que M. R.-J. Manion ne leur donne des assurances explicites, il leur sera difficile de continuer de se réclamer du parti conservateur.

"Say it with flowers"

Certes, les gens du Québec ont reçu des compliments à profusion. Dans l'après-midi de la veille, M. C.-H. Cahan, ancien secrétaire d'Etat, a fait leur éloge, priant ses compatriotes de langue anglaise de mieux comprendre les Canadiens français.

Le président du congrès, M. J.-R. MacNicol, ne cessait de dire: "Mes bons amis de Québec" (pour faire plaisir à M. Maurice Dupré, son collègue, qui, lui aussi, a fait bonne figure). Ce sont là des paroles. L'on doit croire davantage aux actes. L'élection de M. Manion peut s'expliquer, comme nous le disions, par le désir d'un fort groupe de délégués de langue anglaise, plus clairvoyants que les autres, de donner satisfaction aux gens du Québec. Si les "tories" ne désiraient pas adopter le point de vue du Québec en matière de défense nationale, ils ne tenaient pas, d'autre part, à s'aliéner la force électorale que représente la province française. Ils ont donc appuyé M. Manion. Mais ils ont bien pris soin de confier un programme et de donner des directives au nouveau chef. MM. Meighen et

(Suite à la page 8)

STATISTIQUES DE L'ENSEIGNEMENT

(1936-1937)

Durant l'année scolaire 1936-37, il y avait dans la province de Québec 9,112 écoles de toutes catégories divisées en 8,374 établissements catholiques, 690 protestants et 48 écoles d'enseignement moderne. L'accroissement des écoles catholiques fut de 120; les écoles protestantes ont diminué un peu. En 1935-36, les inscriptions furent de 700,259 élèves, soit 8,615 de plus qu'en 1934-35. Il y avait 358,694 garçons et 341,565 filles. Moyenne de présence: 83.8%. Le personnel enseignant fut de 21,610 personnes en 1934-35 et de 27,999 en 1935-36. Il était composé de 2,683 instituteurs et institutrices laïques pour les écoles primaires protestantes et de 10,670 instituteurs et institutrices laïques pour les écoles primaires catholiques. Il y avait aussi 2,099 laïques enseignant dans les universités, écoles normales, collèges et écoles spéciales. Les membres du clergé et des communautés religieuses étaient au nombre de 12,547 dans l'enseignement.

D'après le recensement des secrétaire-trésoriers des commissions scolaires, 75.4% des élèves d'âge scolaire (de 5 à 18 ans) se sont inscrits aux écoles primaires.

Les contributions des municipalités et des institutions indépendantes furent de $28,610,829.75 en 1935-36; celles du gouvernement de $5,408,649.48.

Au cours de 1936-37 on a dépensé $1,270,062.65 pour construction et réparation des maisons d'écoles.

L'ATTITUDE DES DELEGUES

(suite de la 7e)

Bennett n'avaient-ils pas une arrière-pensée en prononçant leurs discours impérialistes? Ne voulaient-ils pas rendre la situation intenable à M. Manion?

La décision est aux nôtres

La décision est maintenant entre les mains des chefs du parti conservateur dans la province de Québec. Le congrès a été dominé par le sentiment loyaliste et impérialiste et par la peur de la domination du Québec. On a parlé de liguer les huit provinces anglaises contre la province française. La menace est aussi ridicule que difficile d'exécution. Il serait puéril de s'y arrêter. Il reste que les membres de langue française du parti conservateur — à moins qu'il ne s'agisse de partisans endurcis, complètement fermés à toute considération d'un ordre un tant soit peu supérieur — ne doivent pas éprouver d'enthousiasme à l'endroit du congrès qui vient de terminer ses travaux.

Le parti conservateur, dans ses manifestations publiques, à ce congrès national, a démontré qu'il est incapable de se corriger de ses défauts qui, dans le passé, ont fait ses déboires. Puisse-t-il, maintenant qu'il s'est donné un chef nouveau, tenter un nouvel effort. Sans cela, le congrès d'Ottawa sera son véritable tombeau.

Léopold RICHER

BEAUMONT

(Suite de la page 6)

tenant chez lui et se porte bien. Mme Phil. Lambert va mieux aussi. Mme Arthur Demers est morte subitement, à l'hôpital, et les funérailles auront lieu demain. Elle laissa pour pleurer sa perte son mari et un fils, Jacques, et quelques autres parents dans l'Est. A la famille, toutes nos sympathies.

UN NOUVEAU MODE D'ECHANGE

CALGARY — Le premier ministre Aberhart et le secrétaire provincial, l'hon. E.-C. Manning, ont laissé entendre qu'il se peut que le gouvernement créditistes de l'Alberta cherche à établir un organisme d'échange contrôlé par la province. M. L.-P. Byrne, technicien envoyé dans l'Alberta par le major Douglas et la Commission du crédit social élaborent un "programme intérimaire qui sera mis en exécution le plus tôt possible, dit M. Manning. "Nous espérons vous donner votre propre mode d'échange. Vous avez tenté de faire affaire avec les banques. Aimeriez-vous à faire affaire avec une Chambre du Crédit ou une succursale de la Trésorerie?

Le premier ministre Aberhart dit que le gouvernement se prépare à une nouvelle offensive contre les puissances financières. S'il y a un nouveau mode d'échange, il faut que la population soit prête à l'accepter non seulement du gouvernement mais des commerçants. Il conclut en admettant que le Crédit social compte moins de partisans qu'en 1935.

PETITES NOUVELLES

DE RETOUR DE L'EST

M. O. Durocher, de Bonnyville, et sa soeur, Mme M. Rodis, d'Edmonton, viennent d'arriver de Montréal, en automobile. Ils ont visité leurs parents et amis dans l'Est.

LE DR AMYOT EN ROUTE POUR L'EST

M. le Dr Amyot vient de quitter le Fort-Résolution, dans les T. du N.-O., pour s'en aller dans l'Est. Le Dr Amyot était à Fort-Résolution depuis quelques années, au service des Indiens, comme médecin et agent. Mme Amyot accompagne son mari. Nos distingués compatriotes sont des plus avantageusement connus à Edmonton. Le Dr Amyot y a exercé sa profession pendant une vingtaine d'années, et y a occupé plusieurs charges importantes dans nos associations catholiques et nationales. Il a même été président-général de l'Association canadienne-française une couple d'années. M. et Mme Amyot espèrent faire un assez long séjour dans l'Est. Au cour de son séjour de quelques jours, à Edmonton, le Dr Amyot a été reçu à l'hôtel Corona, par ses vieux amis, qui ont tenu, à l'occasion de son départ, à lui témoigner toute leur estime et considération.

La Survivance souhaite à M. et Mme Amyot le plus excellent voyage et séjour dans l'Est.

DE LA VISITE A NOS BUREAUX

M. Zéphirin Malhiot était, hier, de passage à nos bureaux. Nous avons déjà dit que M. Malhiot, de St-Paul, est l'auteur d'un important manuscrit dans lequel il rapporte, avec le plus vif intérêt, les expériences de sa longue vie d'ingénieur. Il est possible que, quelqu'un de ces jours, M. Malhiot publie ce manuscrit des plus précieux, à beaucoup de points de vue.

Le professeur. — Et maintenant, que devons-nous faire avant que nos péchés soient pardonnés?

L'élève. — On doit les commettre.

FRANCO ET L'ITALIE

ROME — Les membres d'une commission militaire qui fit enquête en Espagne ont rapporté au premier ministre Mussolini que les Nationalistes pouvaient terminer et gagner la guerre sans l'aide des "volontaires" italiens. La commission était dirigée par le général Luigi Frusci qui se rendit célèbre, en Ethiopie, en commandant les troupes indigènes des Askaris. On rapporte qu'avant de retirer ses "volontaires" Mussolini voulait être certain que les Nationalistes pouvaient gagner sans eux et que c'est dans ce but qu'il envoya sa commission en Espagne.

HENDAYE (frontière franco-espagnole) — Les nationalistes ont mis le siège devant Nules, l'un des principaux points de système de défense de Sagunto, leur objectif immédiat dans leur course actuelle vers Valence. Les franquistes déclarent que les défenses gouvernementales ont été enfoncées aux deux extrémités du front de 100 milles sur lequel se déroule actuellement la bataille, et qui va de Teruel à Sagunto.

Les soldats du général Miguel Aranda sont arrivés devant Nules avec l'intention de pousser jusqu'à Chilches. Le général Garcia Valina a réussi à faire passer son infanterie à travers les premières montagnes en direction de Segorbe. Les troupes du général Jose Valera ont balayé la vallée de la rivière Turia, point de jonction des provinces de Teruel, de Valence et de Cuenca. Les nationalistes ont cependant été obligés de reculer quelque peu dans les environs de Mora de Rubielos, de sorte que la ligne de combat forme maintenant un arc dont les pointes s'appuient au nord sur Mora de Rubielos et, au sud, sur Ademuz, à la frontière de la province de Valence.

Pour la première fois depuis le commencement du conflit, les nationalistes ont pénétré dans les provinces de Valence et de Cuenca. Valino n'est plus qu'à quelques milles de Segorbe et Aranda à 11 milles seulement de Sagunto.

LONDRES — Le généralissime F. Franco se prépare, apprend-on de bonne source, à une grande et décisive offensive sur Madrid. Après la prise de Valence qu'ils escomptent prochainement, les troupes nationalistes se dirigeront sur Tolède, en direction de l'ouest pour isoler totalement Madrid du reste de l'Espagne.

Le but de Franco en procédant de cette façon, est de sauver la ville de Madrid d'une destruction complète; ce qui ne manquerait pas d'arriver s'il attaquait immédiatement et commençait à bombarder. Cette manoeuvre écartera la nécessité d'un terrible bombardement aérien qui aurait causé la mort à des milliers de civils espagnols, et entraîné la destruction complète de la ville.

MEMBRE A VIE DE LA I. A. of A.

(Suite de la page 1)

Excellence Mgr Breynat, est un document imposant portant un sceau d'or. On peut lire sur le document: "Ceci est pour certifier que S. E. Mgr G. Breynat, vicaire apostolique du McKenzie, est membre à vie de cette association. En vertu des pouvoirs, à nous conférés par notre charte, nous accordons cette carte de membre à vie, et comme témoignage authentique, nous apposons le sceau symbolique de l'association. Daté dans l'Etat d'Oklahoma, dans la saison de la lune du Boeuf, des 4 soleils, des 1938 grands soleils."

Le document est signé par le Dr Barnabas S'Hiuhushu, D.Ph. Grand Sachem et chef de l'Exécutif central de l'Association. Le Dr Barnabas est indien Pied Noir, né dans le sud de l'Alberta. Les autres membres de l'Exécutif sont le Dr Georges C. Stagg, de race algonquine, résidant à Jasper Hill; Big White Owl, un indien du Deleware, représentant du Canada, au Conseil central de l'Association, et le Dr J. J. Sussmoth.

La Survivance profite de ce nouvel honneur conféré à S. E. Mgr Breynat, pour lui offrir ses plus sincères félicitations. Mgr Breynat est non seulement un ami de notre oeuvre de presse, mais il en est aussi un bienfaiteur insigne.

LE GENIE DE LOUIS HEMON

BAGOTVILLE — Le génie de Louis Hémon s'est rencontré ici avec le génie colonisateur de chez nous et de cette rencontre est né un chef-d'oeuvre qui nous a conquis une renommée enviable."

Tels sont les sentiments qu'exprimait à Péribonka le cardinal Villeneuve sur l'oeuvre de Louis Hémon au cours d'une touchante manifestation faite à la mémoire de l'immortel auteur de Maria Chapdelaine par les amis canadiens de Maria Chapdelaine à l'occasion de l'inauguration du musée "Louis Hémon."

A un intervalle de vingtans exactement deux magnifiques témoignages d'estime et de reconnaissance ont été offerts à Louis Hémon, dans ce petit village du nord-ouest du Lac Saint-Jean, Péribonka. En 1918, la société des arts, sciences et lettres de Québec élevait à la mémoire de Louis un humble mausolée.

Pour la circonstance, les amis de Maria Chapdelaine avaient invité Mlles Marie et Lydia Hémon, respectivement soeur et fille du fameux écrivain, à venir ouvrir elles-mêmes ce musée nouveau genre qui connaîtra bientôt une énorme popularité dans la région. Ce monument est en effet situé sur la route régionale et déjà nombre de touristes ont demandé à le visiter.

C'est à Mlle Lydia Hémon, fille de l'écrivain, que M. A. Dien, secrétaire du comité local des amis de Maria Chapdelaine a offert la clé qui ouvrait officiellement le musée. Cette simple cérémonie s'accomplit au milieu des applaudissements de plus de mille personnes qui étaient venues de toutes les parties de la région haut-saguenéenne.

LE CARDINAL

Un fort touchant intermède est venu interrompre à un moment donné le cours de la cérémonie. Le consul de France à Québec était à faire son allocution et allait donner lecture du message du ministre de France au Canada quand on signala l'arrivée de S. E. le cardinal Villeneuve revenant avec une nombreuse suite de Mistassini. L'arrivée du prélat fut saluée par de frénétiques applaudissements.

Après avoir donné sa bénédiction à la foule et avoir dit un mot aimable en passant surtout aux enfants, le cardinal prit place sur l'estrade où le président l'invita à dire quelques mots.

Le prélat déclara d'abord être heureux de faire partie du comité d'honneur des amis de Louis Hémon. "Je remercie la Providence, dit-il, de me permettre de m'unir à vous en cette circonstance pour apporter à la mémoire du génie du terroir de Maria Chapdelaine l'hommage de mon admiration." Le cardinal eut des paroles aimables à l'adresse des demoiselles Hémon et il offrit à la mémoire de Louis Hémon l'hommage de notre gratitude nationale et de notre affection. "Nous lui devons l'un et l'autre, dit-il, car c'est ici que le génie de Hémon a rencontré le génie colonisateur de chez nous et de cette rencontre est né un chef-d'oeuvre qui nous a conquis une renommée des plus enviables."

Les paroles du cardinal furent saluées par une ovation. Ayant salué et invité les demoiselles Hémon à lui faire une visite à Québec, il reprit la route de Chicoutimi. La cérémonie se poursuivit et M. H. Bonnafous, consul de France à Québec, donna lecture d'un message du ministre de France au Canada, M. Brugère.

MESSAGE

"Bien avant de venir au Canada, les noms de Péribonka et du Lac Saint-Jean m'étaient familiers, comme ils le sont pour les innombrables Français qui ont lu et aimé Maria Chapdelaine."

"Vous avez tenu à célébrer le 25e anniversaire de la publication d'un roman qui constitue le plus vibrant hommage aux vertus de la race canadienne française. L'inauguration du musée de Péribonka, suivant de près le dévoilement de la statue de Chapleau, atteste éloquemment que, parmi ces vertus, dont s'honore votre peuple, figurent celles qui mettent au coeur de l'homme les sentiments trop rares de la fidélité et la reconnaissance."

LES RR. SS. DE STE-CROIX A FORT KENT

M. l'abbé Connoir, curé de Fort Kent est arrivé de Montréal ce matin. De passage à nos bureaux M. le curé nous a dit qu'il avait fait un excellent voyage. "J'ai été assez heureux nous a-t-il dit de pouvoir obtenir pour notre école du village à Fort Kent, les RR. SS. de Ste Croix. Ce sont d'excellentes institutrices qui nous aideront comme elles le font magnifiquement dans plusieurs endroits chez-nous déjà, à conserver notre foi catholiques et nos traditions." M. le curé Connoir nous a appris que quatre soeurs viendront à Fort Kent ds le mois de septembre.

CALGARY — Le pays de la sécheresse, ce coin sud-est de l'Alberta où il n'avait pas plu depuis près de 10 ans, se reprend à vivre. Medicine Hat est le centre de cette contrée en voie de réssurrection. Les perspectives d'une bonne récolte de céréales y sont les meilleures qu'on ait vues depuis 1928. L'optimisme règne à nouveau et la foi est récompensée.

Des champs qui, depuis des années étaient brûlés par le soleil et balayés par le vent, promettent maintenant un rendement de 15, 20, voire même 40 boisseaux à l'acre. C'est quelque chose, si l'on établit une comparaison avec l'an dernier, où nulle moisson ne fut récoltée dans ce district.

LES CONSERVATEURS

(Suite de la page 1)

gure. Dès le premier tour, l'un d'entre eux tombait, M. Earl Lawson, dont la candidature était pourtant annoncée depuis longtemps. Ce candidat, avait-on dit, était muni de toutes les approbations, de toutes les recommandations du chef qui s'en va, M. Bennett.

Au premier tour de scrutin, 1565 voix se sont enregistrées comme suit:

Dr R.-J. Manion	726
M.-A. MacPherson	475
Geo.-H. Harris	131
Denton Massey	128
Earl Lawson	105

D'après les règles établies d'avance, un candidat, pour être élu, devait obtenir une majorité absolue des suffrages sur tous les autres ensemble. Tel n'était pas le cas, après ce premier tour. Il fallut recommencer. Le deuxième tour de scrutin, le résultat était parfaitement décisif:

Manion	830
MacPherson	648
Harris	49
Massey	49

M. MacPherson a tout de suite demandé que l'élection du nouveau chef fût tenue pour unanime. Les trois autres candidats malheureux ont fait la même chose. Les uns et les autres ont promis leur appui la plus entier au Dr Manion. Mme George Black, députée du Youkon qui avait fait preuve d'une admirable assiduité à toutes les séances de la convention, lui a immédiatement offert de démissionner en sa faveur, exprimant l'espoir que le premier ministre ne fasse d'opposition.